



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. LE PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à M. Jaime Lusinchi, président de la République du Venezuela, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. LUSINCHI (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au nom du peuple et du Gouvernement du Venezuela, je suis très heureux de vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Vos qualités personnelles et votre longue expérience des Nations Unies sont la garantie que la présente session obtiendra des résultats fructueux et significatifs.

3. Nous connaissons bien les efforts que vous avez déployés à la tête du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et vos travaux inlassables au service de la liberté et de l'indépendance des peuples. La Zambie et le Venezuela ont agi de concert dans la lutte contre le colonialisme et la discrimination raciale, ce qui a contribué très certainement à renforcer les relations entre nos deux pays.

4. Je désire également exprimer notre reconnaissance à l'éminent fils de l'Amérique latine qui, d'une façon si remarquable, vous a précédé dans ces hautes fonctions, qui a représenté pendant de longues années son pays à l'Organisation des Nations Unies et qui est maintenant Président de la République sœur du Panama : M. Jorge Illueca.

5. Je suis particulièrement heureux, également, de saluer très respectueusement le Secrétaire général, mon vieil ami, ancien ambassadeur du Pérou au Venezuela, et de le féliciter pour la façon efficace et remarquable dont il s'acquitte de ses hautes responsabilités au service de la paix et de la compréhension entre tous les peuples.

6. J'appartiens à un pays d'Amérique latine dont le peuple exerce pleinement les droits inaliénables d'une société ouverte, pluraliste et démocratique qui, dans la vie quotidienne, pratique la liberté et cherche sans cesse à perfectionner ses institutions. Nous avons choisi ce système car nous sommes persuadés qu'il offre d'énormes possibilités et nous sommes convaincus également qu'aucun autre ne peut mieux garantir l'affirmation et le développement de la personne humaine.

7. Je viens ici exprimer les vues et les sentiments du Venezuela devant cette grande instance mondiale de

l'Organisation des Nations Unies, exposer à l'Assemblée générale et partager avec ses membres certaines réflexions que nous jugeons essentielles en ce qui concerne la situation internationale. Je me propose également de brosser un tableau des aspects fondamentaux de la politique étrangère de mon gouvernement, le gouvernement du peuple vénézuélien.

8. Ma présence à l'Assemblée générale montre à l'évidence que le Venezuela est fermement engagé, de façon irréversible, envers les Nations Unies et qu'il apprécie les réalisations accomplies au niveau international dans des domaines fondamentaux. Je suis, en outre, convaincu que le dialogue et l'échange d'idées sont indispensables lorsqu'on cherche vraiment à assurer l'intérêt collectif. J'ai suivi avec soin cette ligne de conduite dans mon propre pays, car c'est sans aucun doute la meilleure façon de favoriser les accords et de rapprocher les points de vue.

9. Nous, Vénézuéliens, formons une nation de souche démocratique, de vision universelle et à vocation pacifique, qui croit possibles la coopération internationale et l'entente entre les Etats. Nous sommes, enfin, une petite nation qui est persuadée que ce n'est qu'ainsi que l'on pourra donner forme et contenu à la solidarité humaine, encouragement et signification aux efforts concertés de tous les peuples.

10. Je suis donc l'interprète des sentiments unanimes des Vénézuéliens lorsque j'affirme sans ambages que le Venezuela a foi en l'Organisation des Nations Unies, en sa raison d'être et en la vigueur de ses principes, qui, aujourd'hui, sont plus valables et nécessaires que jamais. C'est pourquoi nous nous tenons résolument aux côtés de ceux qui préconisent le renforcement de l'Organisation, pour empêcher qu'elle ne se transforme en une institution symbolique, dont les espoirs seront frustrés par la prédominance des égoïsmes et qui serait impuissante à bien des égards et incapable de faire face aux exigences et aux défis de la réalité contemporaine.

11. Nous ne concevons pas de monde sans les Nations Unies. Les difficultés qui nuisent à leur efficacité et à leur crédibilité sont graves et elles montrent, si nous savons interpréter comme il faut les événements actuels, les risques que court la communauté internationale lorsqu'un organisme comme le nôtre se trouve amoindri ou neutralisé, ou est réduit à l'immobilité. C'est là que l'on met à l'épreuve la volonté des Etats Membres et leur capacité de rechercher une solution civilisée des différends. Nous proposons de changer de cap, car l'on peut facilement constater comment les problèmes s'aggravent tandis que les mécanismes permettant de les résoudre s'affaiblissent. Nous ne demandons pas aux Etats de renoncer à leurs prérogatives ni aux pays d'abandonner leurs intérêts vitaux, mais, en dernière instance, la raison de la communauté internationale doit triompher.

12. Les buts de la Charte des Nations Unies se sont éloignés à mesure que les antagonismes et les politiques des blocs militaires se renforçaient, tandis que s'imposait un système de suprématie politique, d'intimidation nucléaire et de privilèges économiques qui sont l'apanage d'un petit groupe d'Etats.

13. Des petits pays comme le mien, le Venezuela, ont de bonnes raisons de dire qu'ils ne sont pas d'accord et de réclamer que l'on respecte les buts et principes des Nations Unies et d'exiger que l'on corrige un processus qui, à notre avis, a fait l'objet d'une déformation historique de la part de puissances qui ont joué un rôle de premier plan dans la création de notre organisation et qui, en s'éloignant de son objectif cardinal, ont, paradoxalement, donné naissance à un système international d'avantages unilatéraux et de faits accomplis.

14. Depuis 1945, l'histoire nous a mis en garde, de façon persistante, contre les risques que court la communauté mondiale. La course aux armes nucléaires paraît impossible à limiter et elle produit chez tous une sensation de vulnérabilité croissante, alors que l'on y consacre toutes les ressources et que l'on met à son service les progrès les plus perfectionnés de la science. Le monde évolue vers une sorte de *modus vivendi* qui, en fait, limite les possibilités de garantir la paix, la sécurité et la confiance internationales, condamnant ainsi les relations entre Etats à se réduire à la dialectique Est-Ouest et à devenir une convenance mutuelle entre les intéressés qui, bien entendu, n'acceptent pas le changement.

15. Par ailleurs, l'incompréhension et la résistance des pays industrialisés militent contre un progrès effectif vers des relations économiques globales, fondées sur l'équité et les avantages réciproques. Et, ce qui est encore plus grave, on essaie parfois d'accentuer les disparités existant entre le Nord et le Sud par de nouveaux mécanismes de pression, dans un climat d'intransigeance et d'unilatéralisme.

16. Dans cette atmosphère internationale limitée et figée, il est très difficile de modifier les situations établies parce qu'elles s'appuient sur des intérêts égoïstes et sur des dogmes de part et d'autre.

17. En temps de crise et de tensions, il faut parler sans ambages, sans passion et avec objectivité. On parvient inévitablement à la conclusion que les choses ne peuvent continuer ainsi et que la communauté des nations doit adopter des attitudes résolues et constructives pour donner une nouvelle impulsion à la vie internationale, qui se traduise par une évolution politique, un développement économique et social et des possibilités égales. Nous exigeons un revirement dans la vie internationale et dans les relations entre Etats afin de rompre le grand paradoxe du monde dans lequel nous vivons, un monde de contradictions et d'ambivalences, un monde de progrès scientifiques et techniques extraordinaires mais qui manque d'imagination et de volonté pour mettre ses ressources au service de l'humanité, de façon conforme aux aspirations élémentaires de paix et de justice et digne des aspirations fondamentales des êtres humains.

18. Il faut dire que nous sommes conscients de nos possibilités et de nos limites, de ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire. Nous savons ce que nous voulons et, pour y parvenir, des pays comme le Venezuela acceptent des défis sans précédent dans

l'histoire. Nous savons aussi quelles sont nos fautes et nos erreurs.

19. Nous avons la force morale nécessaire pour reconnaître nos déficiences, mais aussi l'honnêteté d'exiger de ceux à qui incombent les responsabilités de les assumer. L'Assemblée générale, dans ses résolutions et ses décisions, traduit une réprobation générale qu'on ne peut pas ignorer car ce serait faire fi de ce qui inquiète profondément nos peuples.

20. Dans le contexte général des relations internationales, le Venezuela n'a pas ménagé ses efforts pour contribuer à rapprocher et à concilier les positions et pour trouver des solutions aux différents problèmes régionaux dans la zone géographique de nos intérêts directs. Nous l'avons fait et nous continuerons de le faire car nous sommes conscients que l'indifférence n'est pas compatible avec nos idées et nos convictions.

21. Nous avons l'intention de prendre une plus grande part aux affaires internationales parce que nous sommes convaincus que l'interdépendance est un phénomène irréversible et parce que, sur le plan mondial, on prend des décisions qui ont des conséquences sur les affaires intérieures de nos pays, plus particulièrement sur celles des petits pays plus vulnérables à une conjoncture déterminée par des facteurs étrangers. Voilà pourquoi, conformément à ces critères, nous pensons qu'une option multilatérale tenant compte de l'intérêt de tous est souhaitable.

22. Espérons que la coopération économique entre pays en développement s'assortira d'un renforcement de la coopération entre eux et les pays développés afin de promouvoir le nouvel ordre économique international. La confiance en elles-mêmes des nations en développement, en rendant plus efficace la mise en valeur de leurs propres ressources, contribuera à les rendre moins vulnérables et à permettre un développement plus harmonieux.

23. Après 25 ans de vie démocratique intense, les Vénézuéliens savent ce que sont nos priorités dans le domaine international. Notre politique étrangère est donc le reflet et l'expression de valeurs et d'aspirations qui nous poussent à défendre résolument la démocratie comme le veut notre Constitution : en respectant les droits de l'homme et en rejetant le colonialisme et la discrimination raciale, parce que notre volonté vénézuélienne et notre formation historique l'exigent. Intensifier notre action dans tous ces domaines, voilà ce que se propose de faire mon gouvernement. Et c'est pourquoi nous serons les hôtes, à Caracas, en 1985, d'un forum international sur les droits de l'homme pour marquer le quarantième anniversaire des Nations Unies. Ce sera aussi pour nous l'occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé et de jeter la lumière sur les points sombres qui subsistent dans un domaine qui illustre les immenses difficultés que représentent le progrès et l'affirmation de l'homme.

24. Tout ce qui touche aux droits fondamentaux de la personne humaine prend chaque jour plus d'importance et suscite un intérêt toujours plus grand. Et dans le sens le plus large, cela ne concerne pas seulement les droits de l'individu isolé, mais aussi les droits de l'homme dans la société et le droit des peuples à une répartition plus juste et plus équitable de la richesse. A

notre avis, on ne peut pas perdre de vue ces considérations lorsqu'on aborde la question.

25. Nous accordons aussi une importance particulière au processus démocratique dans le monde entier, en particulier dans notre région. Je tiens ici à insister sur la satisfaction particulière qu'éprouvent les Vénézuéliens de voir s'affirmer la démocratie en Amérique latine. Il ne fait aucun doute que la démocratisation ouvre les portes à des accords durables, à des combats communs, à l'intégration et à la concertation des points de vue dans la recherche d'une voie commune.

26. Le Venezuela est avant tout un pays à vocation et à passion latino-américaines. C'est ce qu'écrivait Simón Bolívar. Nous avons des liens fraternels avec les Etats et les peuples de la région, région dont les limites nous unissent au lieu de nous diviser. Certes, nous avons rencontré de nombreux obstacles sur la voie de l'intégration : les uns internes, les autres étrangers, mais il semble que le moment soit venu de faire un examen et d'explorer plus résolument nos propres possibilités d'échanges et de bien-être équilibré. Le grand défi de l'Amérique latine continue d'être la constitution d'une communauté de peuples capable de régler ses problèmes complexes et anciens, sans l'intervention étrangère qui pourrait nous entraîner dans ses affrontements stratégiques.

27. La vérité c'est que dans notre partie du monde, l'Amérique latine et les Caraïbes, cette Arcadie utopique de l'époque moderne, nous n'avons pas pu échapper à l'affrontement et que nous sommes consternés par ce qui se passe en Amérique centrale. Il ne s'agit plus de simples divergences de vues entre nos pays, mais d'une tentative évidente de se servir de ces divergences pour favoriser la position dans le monde d'un groupe ou d'un autre.

28. Nos pays ne peuvent accepter que leurs malheurs se multiplient pour servir les desseins étrangers de domination. Mais c'est à nous de repousser cette menace. Nous ne voulons pas que, pour y parvenir, on fasse de l'Amérique latine le champ de cet affrontement fondamental de l'étape historique que nous vivons.

29. Nous avons apporté une preuve évidente de ce qui peut et doit être fait dans notre région. L'expérience du Groupe de Contadora a été fructueuse et elle a sans aucun doute été acceptée en général, à l'intérieur et en dehors de notre région, comme mécanisme approprié pour contribuer à la solution des conflits si complexes de l'Amérique centrale sur la base du renforcement de la paix, de la liberté, du pluralisme démocratique et du développement économique et social dans une région qui a souffert, de l'intérieur et de l'extérieur, tout au long de l'histoire. Quatre pays d'Amérique latine ont travaillé avec les gouvernements intéressés dans un effort sans précédent pour essayer d'enrayer une situation potentiellement très dangereuse. Cet effort a atteint son point culminant avec l'élaboration du texte révisé de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [voir A/39/562], et le résultat final est entre les mains des gouvernements de la région.

30. A parler franchement, je crois qu'il est des gens qui souhaitent la paix et d'autres la guerre. Nous allons bientôt savoir qui ils sont. De toute manière, le Gouvernement vénézuélien est convaincu que ce n'est que grâce à un développement politique reposant sur

la démocratie que l'on pourra assurer une paix durable et un développement économique et social équitable en Amérique centrale.

31. Je me demande avec inquiétude si nous ne sommes pas sur le point de dépasser les limites de la tolérance politique et sociale parmi les peuples en développement, qui sont confrontés à des taux élevés de chômage et à des déséquilibres externes qui, en fin de compte, nous affectent tous plus ou moins. La détérioration des relations économiques internationales va de pair avec cette crise. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont été incapables de trouver un terrain d'entente; ils ont oublié, aussi invraisemblable que cela paraisse, les leçons d'un passé pourtant pas très lointain. Je fais allusion bien sûr à la grande dépression des années 30.

32. La gravité de la crise que nous traversons nous oblige à revoir le rôle joué par le système des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique internationale, et en particulier les stratégies de négociation utilisées pour régler les problèmes économiques mondiaux. A cette crise vient s'ajouter la rupture du dialogue, l'intransigeance et la résistance acharnée de positions anachroniques.

33. Nous assistons à un processus d'atavisme continu du dialogue de la part de certains pays puissants, ce qui équivaut à rejeter la négociation. Cette situation, qui se fait sentir au niveau mondial comme sur le plan individuel, pourrait bien déboucher sur ce que nous voulons tous éviter, à savoir l'affrontement. Il est évident que des responsabilités nous incombent à nous tous en cette heure critique et que nous devons les partager pour jeter les bases d'un avenir qui offre de meilleures perspectives à chacun. Nous ne pouvons pas échapper aux exigences de notre époque.

34. Les peuples du tiers monde réclament des changements justes et inéluctables. Ils exigent des efforts et des résultats concrets, dans l'intérêt de tous.

35. Aux anciens problèmes, tels que le manque d'équité dans les relations économiques mondiales, s'ajoute aujourd'hui une grave situation, qui est peut-être l'une des plus sérieuses de l'histoire : la dette extérieure des pays en développement est tellement opprimante que ses conséquences touchent la stabilité politique même et la sécurité de ces pays. En raison de son envergure, elle exige toute la compréhension possible. Il s'agit d'une question qui, du fait qu'elle est étroitement liée à la chute des prix des matières premières d'exportation, au protectionnisme croissant des pays industrialisés, à l'augmentation irrationnelle des taux d'intérêt, qui, avec de légères variations dues à des manipulations du secteur financier international, sape les projets sociaux, empêche de mettre en œuvre des politiques de rétablissement, provoque le chômage et marginalise des millions de Latino-Américains.

36. Il est injuste que les économies de l'Amérique latine subissent, à un degré plus ou moins grand, des contrecoups énormes; en 1983 seulement, à peine en un an, 30 milliards de dollars ont été transférés aux pays industrialisés. C'est tout simplement ruineux et inadmissible pour nos économies, et il importe de réagir d'une façon très ferme et novatrice. C'est une situation dont la responsabilité incombe non seulement aux pays endettés, mais également au système bancaire international, aux pays créditeurs et aux

organismes financiers internationaux. Personne ne peut échapper à cette responsabilité, et, par conséquent, personne ne doit se tenir ou essayer de se tenir à l'écart lorsqu'il s'agit de trouver des solutions appropriées à un problème d'une telle envergure.

37. Ces notions et ces critères sont à l'origine des mesures que nous avons récemment convenu d'adopter, nous, pays latino-américains, dans le Consensus de Carthagène du 22 juin 1984 [voir A/39/331], qui concerne la question de la dette extérieure.

38. La dette extérieure des pays en développement traduit les insuffisances spécifiques que l'on constate dans le domaine des relations monétaires et financières mondiales et, d'une façon générale, du système économique en vigueur depuis la deuxième guerre mondiale.

39. C'est sous cet angle que les Vénézuéliens envisagent la dette extérieure. Elle fait partie du processus de détérioration de l'économie mondiale depuis plus de 10 ans, et elle est maintenant une source de conflits en Amérique latine. Les répercussions de ce problème vont bien au-delà des pays d'Amérique latine et des autres régions en développement. Par conséquent, si on ne le résout pas en temps voulu, avec une vision politique appropriée de la situation des pays en cause, on risque de précipiter l'économie mondiale dans une crise aux proportions incalculables. N'oublions pas les risques que peuvent déclencher de tels phénomènes, dont l'interdépendance est également irréfutable.

40. J'ai soutenu que nous ne pouvons pas isoler la dette indûment contractée du processus de notre développement parce que celui-ci doit se poursuivre; sinon, nous assisterons à une stagnation par suite d'un manque d'élan ou du maintien de conditions sociales incompatibles avec la façon dont nous concevons la société et le rôle de l'Etat démocratique. Le développement est une nécessité vitale pour nos peuples. Sans développement, il n'y a ni justice, ni sécurité, ni paix, ni l'espoir d'une intégration nationale.

41. Pour réaliser ces objectifs, le Venezuela a entrepris une phase d'ajustement qui nous a conduits à prendre des mesures très sévères. Cependant, nous avons veillé tout particulièrement à ce que ces ajustements soient répartis de façon équitable entre tous et à ce que les Vénézuéliens qui touchent de moindres revenus ne soient pas ceux qui subissent le poids de la reprise de l'économie nationale. Nous avons adopté ces décisions en ayant recours au dialogue et aux consultations, en raison de la situation difficile que connaissent nos pays et qui exige, en outre, la compréhension de tous les Vénézuéliens pour la surmonter. Nous la surmonterons, sans doute, grâce à la conviction et à la détermination.

42. Il convient de dire, au sein de cette instance universelle, que les sacrifices qui devront être consentis pour sortir de la crise doivent être le fait tant des pays en développement — comme nous en donnons la preuve actuellement — que des pays industrialisés. Les pays en développement financent, en quelque sorte, les déficits des pays industrialisés, ou du moins une bonne partie, alors que nos peuples se trouvent en conséquence dans une situation toujours plus critique. Il va sans dire qu'il s'agit là d'un paradoxe irrationnel qui ne souffre aucune explication ni aucune justification.

43. La réorganisation de l'économie mondiale doit être fondée sur le principe de l'équité. Les pays industrialisés ne peuvent échapper à la nécessité de procéder à des ajustements pour remédier à leur propre déséquilibre extérieur et à leur déficit budgétaire. Il est évident que les pays industrialisés sont mieux placés que les pays en développement pour entreprendre un processus de réajustement dans cette crise qu'ils ont eux-mêmes provoquée. Les pays en développement ont des capacités tellement limitées que toute mesure qu'ils pourraient prendre dans ce sens risquerait de provoquer des situations de crise d'ordre politique et social et menacer dangereusement leur stabilité.

44. C'est pourquoi il est impérieux de susciter une compréhension suffisante et d'alléger de façon considérable la dette extérieure du tiers monde, car, sinon, la reprise des pays économiquement plus puissants, qui se fait en grande partie aux dépens des pays économiquement plus faibles, serait gravement compromise et pourrait leur coûter plus à l'avenir, car inévitablement ils devront prendre des mesures beaucoup plus sévères, dont les répercussions sur le plan mondial menaceraient la sécurité et la stabilité collectives.

45. Le Venezuela a renégocié sa dette extérieure avec la volonté de s'acquitter des obligations qu'a souscrite la nation, en élaborant un programme économique vénézuélien qui lui permette de s'acquitter de ses engagements extérieurs, sans compromettre ses perspectives de développement économique et social et le pouvoir de décision des Vénézuéliens. J'ai indiqué à plusieurs reprises qu'en aucun cas et sous aucune pression nous n'accepterions des conditions qui pourraient compromettre nos possibilités de développement et le bien-être auquel mes compatriotes ont droit et qui pourraient remettre en cause l'engagement que j'ai pris envers les Vénézuéliens, notamment envers les secteurs les plus vulnérables dont le sort préoccupe mon gouvernement.

46. Après avoir fixé les bases du refinancement de notre dette extérieure, nous avons jugé opportun de formuler les considérations suivantes.

47. L'instabilité des taux d'intérêt constitue un risque important pour les pays en développement. Lorsque les taux d'intérêt sont élevés, il leur est impossible d'effectuer le remboursement de la dette publique extérieure sans imposer à leurs populations des sacrifices insoutenables concernant leur niveau de vie.

48. Les principaux créditeurs des pays en développement sont aujourd'hui les banques privées qui opèrent à l'échelle internationale. Cela a de lourdes conséquences sur leurs marchés financiers nationaux. Il est d'autant plus nécessaire que les autorités monétaires des pays industrialisés participent activement à la solution de ce problème.

49. Il faut éviter de mettre les débiteurs dans l'incapacité de faire face à leurs engagements, car cela compromettrait la circulation même des flux financiers qui sont si importants.

50. Pour être viable et couronnée de succès, la solution retenue doit tenir compte des besoins particuliers et des différents éléments en jeu. C'est pourquoi, elle doit être le produit d'efforts concertés.

51. Les différents mécanismes qui ont été proposés ont tous un dénominateur commun : ils ont besoin de la participation indispensable des gouvernements et des organismes financiers internationaux. On ne peut pas penser que cette solution puisse intervenir grâce à de simples négociations entre les pays débiteurs et les banques créditrices.

52. Le trafic des stupéfiants et la consommation illicite de la drogue, qui, dans de nombreux pays, ont atteint des proportions alarmantes au cours de ces dernières années, préoccupent beaucoup les Vénézuéliens, comme tant d'autres habitants de l'Amérique latine. L'ampleur croissante de ce problème lui donne l'allure d'une calamité sociale et c'est avec détermination et courage que nous devons l'attaquer sur tous les fronts, en ayant recours à tous les instruments disponibles, publics et privés, nationaux et internationaux.

53. Le trafic des stupéfiants a pour but de déstabiliser les structures mêmes des Etats, en faisant appel à la corruption et à toutes sortes de moyens criminels dans un réseau compliqué d'opérations, de conspirations et de complicités qui englobe toutes les classes sociales, les groupes subversifs de la gauche et de la droite, les secteurs économiques les plus importants comme les secteurs marginaux, y compris les structures fondamentales des pouvoirs publics. Ce trafic ne connaît aucune limite et a atteint des proportions telles que, comme nous l'avons déclaré récemment à Quito, il constitue une menace pour la sécurité nationale et la souveraineté de certains pays et s'est transformé en un dangereux agent d'internationalisation des conflits.

54. Nous sommes persuadés que pour combattre efficacement la plaie que représentent le trafic des stupéfiants et la consommation illicite de drogues, il est devenu impératif de remonter aux sources mêmes, là où ces matières premières sont cultivées et produites pour être ensuite transformées en stupéfiants et en psychotropes, et de renforcer ainsi les mesures encore plus décisives prises dans les principaux centres de consommation.

55. Les gouvernements ne peuvent plus considérer ce problème comme une simple affaire politique ou comme une question relevant de la santé publique à l'intérieur de chaque Etat. C'est pourquoi il est temps de l'envisager comme un problème universel en raison des facteurs sociaux, économiques et politiques en jeu.

56. Depuis que j'ai assumé la présidence de la République, j'ai porté une attention particulière à cette question parce que, en tant que médecin et en tant qu'homme politique, j'en comprends les implications dévastatrices, les conséquences sociales et ses effets sur la jeunesse qui constitue notre ressource la plus précieuse et porte en elle les espoirs de nos sociétés. J'ai récemment promulgué dans mon pays la Loi organique sur les stupéfiants et les substances psychotropes, qui reflète parfaitement la ferme volonté de mon gouvernement et de tous les secteurs de mon pays de combattre ce dangereux phénomène.

57. Les mesures que nous adoptons sur le plan national sont bien entendu insuffisantes si nous ne pouvons compter sur des mécanismes internationaux adéquats qui facilitent la coopération indispensable pour combattre avec efficacité et globalement ce phénomène qui nie les droits les plus élémentaires de

l'homme. Pour cette raison, le Venezuela est fermement décidé à déployer ses efforts tant à l'échelle nationale qu'internationale et c'est pourquoi nous avons soumis à l'examen des Nations Unies et d'autres organismes internationaux compétents une proposition tendant à créer un fonds spécial, doté d'une administration souple et non bureaucratifiée, avec un effectif adéquat, destiné à apporter son assistance aux pays en développement affectés par le trafic des stupéfiants, comme le propose la Déclaration de Quito contre le trafic des stupéfiants du 11 août 1984 [voir A/39/407]. La Déclaration exprime la volonté de la communauté internationale de placer le trafic illicite des stupéfiants ainsi que les activités relatives à ce trafic dans la catégorie des délits internationaux contre l'humanité.

58. J'espère que cette session de l'Assemblée générale sera l'occasion qui nous permettra de mener à bien un examen approfondi de ce problème important qui appelle des réponses décisives et que l'on ne peut éliminer que par un engagement sans équivoque d'action multilatérale. Le Venezuela est prêt à apporter sa contribution dans tous les domaines. Les trafiquants de stupéfiants franchissent chaque jour les frontières et il n'existe sur terre aucun gouvernement qui, en travaillant seul, peut éliminer la grave menace politique et sociale que représente la drogue.

59. Les Vénézuéliens n'échappent pas aux effets de la crise que traverse actuellement la civilisation contemporaine, et je ne fais pas seulement allusion aux malaises économiques et aux antagonismes politiques, qui ne sont que l'une des conséquences de l'effritement des valeurs morales de notre époque.

60. Il ne fait aucun doute, et je sais parfaitement que je ne suis pas le premier à le dire, qu'au cours de ces dernières décennies pendant lesquelles les plus grands progrès scientifiques et techniques qu'ait connus l'humanité ont été réalisés, les valeurs métaphysiques dont dépendent nos joies et nos peines et qui donnent une signification à notre vie et notre mort se sont effondrées.

61. Cette situation d'impuissance qui, dans les pays développés, a fait de l'homme un être désemparé et privé des joies les plus élémentaires se répercute dans nos pays d'une manière encore plus dramatique. Les compensations matérielles qui masquent le vide relatif de la vie soulignent les différences sociales entre nous et augmentent l'incompréhension qui règne dans le milieu international à l'égard des nouvelles attitudes que les peuples qui émergent s'efforcent obstinément de faire comprendre aux pays qui exercent encore une influence prépondérante dans les affaires mondiales. Comment intégrer les pays du tiers monde au grand courant de la civilisation actuelle sans leur imposer des souffrances, ou du moins comment atténuer les inquiétudes spirituelles qu'a entraînées un tel changement, voilà le grand problème auquel doivent faire face les dirigeants des nations qui représentent la majorité du monde actuel. Nous pouvons et devons apporter notre contribution afin de rendre cette civilisation plus humaine et plus positive.

62. Les progrès réalisés dans tous les domaines de la connaissance humaine n'ont jamais été en mesure de transformer en réalité la plus grande des utopies qui alimente depuis toujours les espoirs de l'être humain. S'il était possible de mener une enquête dans le monde

entier, nous sommes sûrs que la grande majorité de la population exprimerait sa condamnation de l'affrontement qui divise actuellement la communauté internationale. Les deux pôles de puissance qui tentent de diviser le monde ne sont qu'une expression de la ruine morale de notre époque. Une fois de plus, la convoitise du pouvoir, la plus forte et la plus vieille passion de l'homme, dissimulée comme toujours derrière des doctrines, revient nous apporter son message de désolation et d'incertitude.

63. Un philosophe du XIX^e siècle a exprimé l'idée que les époques heureuses de l'humanité étaient des pages blanches. En d'autres termes, il n'y a en ces moments-là ni création ni recherche fébrile. Mais nous ne vivons pas aujourd'hui l'un de ces moments bénis et notre passage sur la terre ne peut donc être une autre page blanche. Les grandes questions de l'avenir se posent à nous, avec leurs risques immenses, leurs possibilités et leurs promesses et il nous reste à choisir les voies que nous font entrevoir notre imagination, la prise de décisions audacieuses et la recherche de solutions adéquates en ce moment qui n'est, en aucune façon, l'une des époques heureuses de l'humanité.

64. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Venezuela de la déclaration importante qu'il vient de prononcer.

65. M. VÄYRYNEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais commencer en vous félicitant de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. La Finlande entretient de bonnes relations avec votre pays et a développé avec lui une coopération étroite. Votre grande expérience des affaires internationales et des Nations Unies, en particulier, vous rendent particulièrement qualifié pour diriger les débats de l'Assemblée. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour la tâche difficile qui vous attend.

66. Puis-je également remercier le Président sortant, M. Jorge Illueca, qui a si bien accompli sa tâche, au nom de l'Assemblée.

67. C'est avec un plaisir particulier que je rends hommage au Secrétaire général. Nous devons déjà beaucoup à son autorité et à son leadership.

68. Je voudrais également adresser une chaleureuse bienvenue au Brunéi Darussalam, le 159^e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

69. La situation mondiale ne s'est pas améliorée. Elle se caractérise par de nombreux éléments : une incertitude, voire une hostilité croissante dans les relations internationales, une course accélérée aux armements et des crises politiques, sociales et économiques sans solution. Bref, notre monde est un monde de conflits et d'affrontements au lieu d'être un monde de dialogue et de coopération.

70. L'Organisation des Nations Unies doit rester l'instrument principal du maintien de la paix internationale. Elle doit offrir la sécurité collective aux termes de la Charte; elle doit contribuer à résoudre les conflits et les différends internationaux; elle doit encourager le progrès économique et social; elle doit promouvoir les droits de l'homme. C'est une organisation composée d'Etats souverains dont chacun a ses besoins légitimes de sécurité et de bien-être. C'est

également une organisation d'interdépendance et de sécurité commune. Comme l'a déclaré le Président de la République de Finlande, M. Mauno Koivisto à l'Assemblée, lors de la trente-huitième session [11^e séance], la Finlande a pris l'engagement sans équivoque d'assumer sa part de ces responsabilités.

71. Pour ce qui est de la sécurité, les Etats ont cherché de plus en plus à assurer leur propre sécurité unilatéralement en renforçant leurs armements. La sécurité est conçue en termes de rapports potentiellement antagonistes. Il en résulte une impression de menaces, des tensions accrues et une course aux armements continue. La course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire, est devenue une source d'insécurité pour tous. La menace nucléaire nous concerne tous. Le monde doit étudier d'autres moyens pour promouvoir la sécurité en développant la coopération, obtenir la sécurité au moyen du contrôle des armements et du désarmement et établir des relations fondées sur la confiance et la compréhension mutuelles.

72. Le tableau présenté par les efforts de désarmement au cours de ces dernières années est décevant — il est en fait alarmant. L'absence de progrès découle des réalités politiques. Pourtant, dans un climat d'affrontement, les efforts résolus en vue de négocier sont particulièrement importants. Ils ne changeront peut-être pas en un jour la tournure des événements, mais ils attesteront du besoin de conciliation et de coopération.

73. Tous les Etats Membres ont des responsabilités en matière de désarmement, mais le monde est en droit d'attendre des Etats dotés d'armes nucléaires, qui ont la responsabilité première dans ce domaine, qu'ils agissent de façon décisive pour arrêter et renverser la tendance et l'accumulation des armes. La prévention de la guerre nucléaire, la limitation et la réduction des arsenaux nucléaires, l'interdiction des armes chimiques et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique restent des éléments prioritaires de l'ordre du jour international.

74. Il faut également entreprendre des efforts, sur le plan régional, dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Ces efforts doivent avoir pour but d'accroître la stabilité et la sécurité et de contribuer à l'objectif ultime, qui est le désarmement général et complet. Le Gouvernement finlandais s'est particulièrement intéressé à la promotion de zones exemptes d'armes nucléaires et il a fait des propositions en vue d'établir une telle zone dans la région nordique.

75. Il y a des moyens de renforcer la coopération en matière de sécurité et cette dernière est une responsabilité commune. L'hypothèse fondamentale est qu'en aucun cas il ne faut recourir aux armes nucléaires. De meilleures relations et la stabilité dans le domaine de la sécurité servent les intérêts de tous, de même que la prévention de guerres accidentelles et une meilleure gestion des crises. Des efforts résolus s'imposent pour faire de ces intérêts un engagement.

76. L'an prochain, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] sera réexaminé. Ce traité reste l'une des réussites les plus importantes en matière de désarmement. La troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité devrait accomplir des progrès en matière de

renforcement du régime de la non-prolifération et faciliter la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En manifestant leur engagement en faveur du désarmement nucléaire et en accomplissant des progrès tangibles sur la voie d'un traité interdisant tous les essais nucléaires, les puissances dotées d'armes nucléaires contribueraient à la réussite de la conférence.

77. En Europe, où la tension Est-Ouest est particulièrement visible, où la concentration d'armements est la plus forte et où le réarmement continue sans relâche, des efforts de coopération sont nécessaires d'urgence. Un élément clef est d'établir la confiance entre les Etats responsables de la sécurité en Europe. Cette année, une tentative pour établir cette confiance a été entreprise à Stockholm, à la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, qui devrait, dès que possible, procéder à des négociations de fond sur des mesures de confiance et de sécurité. La Finlande espère que cet effort et d'autres entrepris dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe aboutiront à une meilleure application de l'Acte final d'Helsinki¹ et à un progrès tangible au bénéfice des peuples de l'Europe et du monde entier.

78. D'autres domaines et d'autres problèmes qui touchent au bien-être et à la vie de millions de personnes appellent une responsabilité commune. L'aggravation de la crise économique et sociale en Afrique a été signalée à l'attention de la communauté internationale. La famine et les privations sévissent dans un grand nombre de nations d'Afrique. Les pays subsahariens en particulier ont été durement touchés par une sécheresse persistante. Des troubles sociaux internes, ajoutés à la récession économique internationale, ont saigné les économies déjà affaiblies de ces sociétés. Le problème des réfugiés, provoqué par les conflits et les troubles politiques, ajoute encore à cette agonie. En ce moment, plus de 150 millions de personnes sur le continent souffrent de faim et de malnutrition. Le calvaire des pays d'Afrique est sans précédent sur ce continent. Ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général, "le fait essentiel est que l'Afrique est engagée dans une lutte pour la survie économique".

79. La situation est grave mais non désespérée. Il y a des voies et des moyens de s'attaquer aux raisons sous-jacentes de la catastrophe actuelle. La responsabilité de mettre fin à la crise économique et sociale actuelle en Afrique incombe tout d'abord aux gouvernements africains eux-mêmes. Nous nous félicitons des efforts déjà déployés par ces gouvernements et nous leur demandons instamment de poursuivre activement leur action en vue de renverser ces tendances négatives. Mais en même temps, la communauté internationale ne saurait éluder sa responsabilité propre. Elle doit appuyer les efforts nationaux accrus des pays en développement, en particulier dans le domaine agricole. Il faut une aide accrue et meilleure et d'autres mesures de soutien. A cet égard, nous appuyons les initiatives prises par le Secrétaire général et par les organisations du système des Nations Unies tendant à intensifier leurs programmes en Afrique et nous nous en félicitons. Pour sa part, le Gouvernement finlandais achemine plus de la moitié de son aide bilatérale en Afrique.

80. Ces dernières années, nous avons constaté avec une inquiétude croissante combien les efforts tendant à faire des Nations Unies une instance de négociations sur les problèmes économiques mondiaux ont essuyé des échecs répétés. Il ne suffit pas d'identifier les facteurs qui ont contribué à affaiblir la crédibilité de l'Organisation. Nous avons une responsabilité commune pour la faire fonctionner en nous attaquant ensemble à ses faiblesses. Je prendrais pour exemple le Conseil économique et social, l'un des six principaux organes des Nations Unies. Conformément à la Charte, le Conseil devrait orienter les négociations économiques de tout le système des Nations Unies. Il devrait également coordonner les activités des institutions du système dans des secteurs de plus en plus interdépendants. Nous savons tous que le Conseil économique et social ne joue pas ce rôle à l'heure actuelle.

81. Un autre exemple dans ce domaine est l'échec de la communauté internationale dans le lancement des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement sous les auspices des Nations Unies. Aujourd'hui, nous semblons plus éloignés de cet objectif qu'il y a cinq ans. Nous ne devons pas rejeter le blâme sur l'institution. La responsabilité nous en incombe en tant que Membres de l'Organisation. Des attitudes plus positives à l'égard du lancement de négociations globales sont nécessaires, tant dans le Nord que dans le Sud, si nous voulons progresser dans cette entreprise.

82. En dépit de ces insuffisances et de ces déceptions, il ne faut cependant pas oublier que, dans le cadre du système des Nations Unies, la responsabilité commune dans les secteurs économiques et sociaux se traduit par des activités opérationnelles pour le développement. Ses fonds de développement contribuent de façon visible à l'amélioration des conditions de vie des peuples dans le monde en développement tout entier. Les programmes opérationnels des Nations Unies peuvent compter sur l'appui de la communauté internationale bien que les taux de croissance envisagés de ces programmes n'aient pas été atteints et que les fluctuations des taux monétaires les aient durement touchés.

83. Dans le cadre de ses efforts tendant à atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 d'aide officielle au développement d'ici à la fin de la décennie, la Finlande continuera à accroître son appui aux activités multilatérales de développement et aux programmes internationaux de secours humanitaire. Nous mettrons en particulier l'accent sur les besoins spéciaux des pays les moins développés.

84. Dans ce contexte, mon gouvernement se félicite de la création récente à Helsinki de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement. Nous espérons que le premier Institut de recherche affilié à l'Université des Nations Unies répondra à l'attente de la communauté internationale en donnant un nouvel élan et en apportant des idées neuves dans ce domaine vital de recherche.

85. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont une responsabilité commune qui dépasse les questions urgentes d'aujourd'hui. Ce que nous faisons — ou ce que nous ne faisons pas — maintenant aura des répercussions sur notre avenir et sur celui de nos enfants.

86. Les pays deviennent de plus en plus conscients des exigences de l'environnement. Les jeunes générations, en particulier, sont conscientes des rapports très étroits qui existent entre les besoins de développement économique, les ressources de la planète et l'environnement de l'homme. Ils savent que notre système écologique est un tout intégral. Ces problèmes ne peuvent être résolus du fait d'une seule nation. C'est la communauté internationale tout entière qui doit s'y atteler.

87. Les droits de l'homme sont étroitement liés à la paix, la sécurité et la prospérité du monde. La nécessité de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales reste un sujet de préoccupation vitale pour les Nations Unies et tous les Etats Membres. Il faut reconnaître que l'Organisation et ses Membres ont fait de grands progrès dans ce domaine, que ce soit en termes de droits politiques, économiques, sociaux et culturels, de lutte contre le racisme ou dans l'élaboration générale d'une charte internationale des droits de l'homme. Le processus consistant à établir de nouvelles règles internationales quant aux droits de l'homme se poursuit. Je voudrais mentionner, en particulier, le projet de convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants² qui, mon gouvernement l'espère, sera adopté prochainement par l'Assemblée générale. D'autre part, les droits de l'homme continuent d'être largement méconnus et les libertés fondamentales sont refusées dans de nombreuses régions du monde. Nous continuons d'être témoins d'arrestations non justifiées, de tortures, d'exécutions arbitraires, d'intolérance religieuse et de persécutions politiques.

M. Wasiuddin (Bangladesh), vice-président, prend la présidence.

88. Une tâche très importante qui incombe aux Nations Unies est le contrôle de l'application des droits de l'homme qui ont été adoptés sur le plan international. Il importe de renforcer et d'élargir le rôle des Nations Unies à cet égard. Dans cet ordre d'idées, je voudrais lancer un appel à tous les gouvernements pour qu'ils apportent leur appui entier et constructif aux organismes compétents des Nations Unies, afin que tous les individus puissent jouir pleinement des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

89. La lutte contre la famine, l'ignorance, la pauvreté et le sous-développement ainsi que la promotion du bien-être et de la sécurité futurs de l'humanité représentent une responsabilité commune des Membres de l'Organisation. Espérons que la reconnaissance de cette tâche commune nous aidera à retrouver le chemin de la coopération et de la conciliation, même dans le domaine politique où il reste tant à faire.

90. Les pays nordiques réaffirment leur ferme appui aux Nations Unies et aux mesures visant à régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la Charte, et, ces dernières années, ils ont étudié les possibilités de renforcer l'Organisation. Les efforts des pays nordiques à cet égard tiennent compte des avis émis dans les rapports du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés et qui se posent à l'Organisation ne peuvent être abordés de manière effective que grâce à une

coopération internationale étroite et en faisant preuve de la détermination et de la patience nécessaires.

91. Les pays nordiques ont apporté une attention particulière aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, instrument utile que l'Organisation a mis au point avec succès. La Finlande attache une grande importance à ces opérations et elle maintient à l'heure actuelle des troupes et des observateurs dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous considérons que ces activités sont très importantes en ce sens qu'elles permettent à tous les Etats Membres, même aux plus petits d'entre eux, de prendre une part effective dans le processus collectif d'instauration et de maintien de la paix.

92. Cette année, l'Organisation des Nations Unies et en particulier le Conseil de sécurité ont débattu de situations qui, dans diverses parties du monde, compromettent la paix et la sécurité régionales et internationales. Dans la plupart des cas, le Conseil de sécurité est parvenu à une décision en la matière. Ce qui fait défaut, c'est la volonté d'appliquer ces décisions. Nous partageons l'avis que le Secrétaire général a exprimé dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, selon lequel la communauté internationale ne saurait cautionner le mépris de la quasi-totalité de ses décisions affiché par les parties aux conflits.

93. A notre avis, les principes fondamentaux d'un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient sont immuables.

94. Le conflit arabo-israélien est le problème clef de la situation. Il représente, avec d'autres événements dans la région, la menace la plus persistante pour la paix non seulement de la région mais du monde entier. L'importance politique, stratégique et économique de la région dépasse les limites du conflit.

95. Un règlement d'ensemble du conflit doit avoir pour base les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. En conséquence, Israël doit se retirer des territoires arabes occupés depuis 1967. L'acquisition de territoires par la force est inadmissible. Le droit d'Israël et d'autres Etats de la région d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues doit être garanti. En outre, des dispositions doivent être prises pour garantir le droit légitime des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination nationale. Cela implique le droit des Palestiniens et de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], en tant que représentant le plus important de leurs aspirations nationales, de prendre part aux négociations concernant leur propre avenir, dans le cadre d'une solution d'ensemble du conflit.

96. La situation intérieure au Liban semble s'être améliorée, même si certains grands problèmes restent sans solution. Nous espérons que la réconciliation nationale réussira. L'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, doivent être strictement respectées.

97. La guerre entre l'Iran et l'Iraq dure depuis cinq ans. Les pertes en vies humaines et le gaspillage de ressources ont atteint des dimensions impressionnantes. Mon gouvernement se félicite de tous les efforts de médiation susceptibles de contribuer à un règlement pacifique du conflit.

98. Depuis près de 20 ans, les Nations Unies déploient des efforts intenses pour que l'indépendance de la Namibie devienne une réalité. Aujourd'hui, les perspectives de solution semblent être plus favorables. Les Etats de première ligne ainsi que la South West Africa People's Organization ont fait preuve d'un esprit constructif pour trouver de nouveaux moyens d'ouvrir un dialogue entre les parties. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité reste la base de la solution de la question namibienne. Le Gouvernement finlandais ne voit aucune raison de retarder sa mise en œuvre. Toute solution politique doit reposer sur des élections libres et équitables. Les vœux du peuple namibien doivent être pleinement respectés dans le processus menant à l'indépendance. Etant donné leur responsabilité spéciale à cet égard, les Nations Unies doivent maintenir leur pression sur l'Afrique du Sud pour permettre à la Namibie de parvenir, sans délai, à l'indépendance.

99. En Afrique du Sud, le système de l'*apartheid* reste essentiellement inchangé. Cela a été noté par le Conseil de sécurité qui a récemment repoussé vigoureusement et déclaré nulles et non avenues certaines de ses modifications superficielles [résolution 554 (1984)]. La Finlande condamne sans équivoque le système de l'*apartheid* comme une violation odieuse des droits de l'homme et de la dignité humaine. La nécessité d'exercer des pressions internationales sur l'Afrique du Sud pour l'amener à changer de politique reste inchangée. Il ne saurait y avoir de compromis sur le principe de l'égalité de chaque être humain ou sur la nécessité de respecter ce principe dans la pratique. Voilà pourquoi le Conseil de sécurité doit continuer à examiner les mesures visant à intensifier la pression sur l'Afrique du Sud en vue d'un changement.

100. La situation en Amérique centrale reste critique. La Finlande estime que la solution des problèmes de la région réside dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats. Les Etats de la région eux-mêmes doivent avoir la possibilité de régler leurs problèmes à l'abri de toute intervention étrangère. A cette fin, la Finlande appuie les efforts du Groupe de Contadora en faveur d'une solution pacifique d'ensemble.

101. L'Organisation des Nations Unies est l'instance où tous les Etats peuvent apporter leur contribution pour favoriser la paix, la sécurité et le bien-être dans le monde. Tout Etat, petit ou grand, doit participer à cet effort. Mais, pour y parvenir, les nations ont non seulement un rôle à jouer en tant que Membres de l'Organisation mondiale, mais elles doivent également assumer leurs responsabilités pour ce qui est de la paix et de la sécurité dans leur propre région.

102. La Finlande entretient des relations stables, harmonieuses et fructueuses avec tous ses voisins. Elle reste à l'écart des conflits d'intérêts entre les grandes puissances, entretient et développe des relations amicales avec toutes les nations : la Finlande mène une politique de neutralité. Elle cherche à promouvoir les efforts déployés pour la paix et la stabilité dans la région nordique et pour la sécurité et la coopération en Europe et dans le monde entier.

103. L'époque où un Etat pouvait poursuivre une politique indépendante est révolue. Nous vivons dans un monde différent, un monde où les responsabilités sont plus grandes, plus complexes et plus préoccupan-

tes. Ce sont des responsabilités communes que nous devons assumer ensemble si nous voulons assurer la paix et la prospérité de tous les peuples du monde.

104. M. BARRY (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de la Communauté européenne et de ses 10 Etats membres.

105. En cette qualité, je vous saurais particulièrement gré, Monsieur le Président, de bien vouloir transmettre au Président de l'Assemblée mes félicitations sincères à l'occasion de son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Je suis certain qu'avec son expérience considérable des Nations Unies et ses qualités personnelles il saura s'acquitter avec succès des tâches importantes et difficiles qui l'attendent.

106. Je voudrais également transmettre la gratitude de la Communauté au Président sortant pour l'efficacité et l'habileté dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

107. Les 10 Etats membres de la Communauté européenne veulent aussi rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts dévoués qu'il a déployés pendant l'année écoulée au service des Nations Unies et de la paix.

108. Enfin, je souhaite féliciter très chaleureusement le Membre le plus récent de notre Organisation, le Brunéi Darussalam.

109. Les Nations Unies ont maintenant près de 40 ans. La Communauté européenne a 10 ans de moins. Ces deux organisations sont nées de la même expérience : les souffrances et la destruction de la seconde guerre mondiale; et toutes deux ont un objectif essentiel en commun : empêcher une nouvelle guerre. En passant en revue la situation internationale des 40 dernières années, nous pouvons être satisfaits de voir que le continent européen a échappé à une nouvelle guerre à grande échelle et que le monde a évité un conflit mondial qui, à l'ère nucléaire, aurait des conséquences désastreuses pour l'avenir de l'humanité. Mais cette satisfaction doit être tempérée par le fait que, même si la guerre mondiale a été évitée, des millions d'hommes sont morts dans des conflits régionaux et des luttes intestines, des millions d'autres continuent de souffrir de régimes tyranniques et répressifs et que, dans un monde riche, aux ressources abondantes, et avancé scientifiquement, des millions de nos congénères vivent dans la misère, la malnutrition et la maladie. Au-delà de ces conflits, il faut noter la croissance de l'armement nucléaire et classique, l'échec de la limitation des armements et l'état des relations politiques entre les grandes puissances. Cependant, il existe des signes encourageants, en particulier la prochaine rencontre du Président des Etats-Unis et du Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique. A ce propos, les Dix ont été frappés par le ton et le contenu de la déclaration que le président Reagan a faite hier devant cette assemblée [4^e séance].

110. En dépit de ces signes encourageants, la communauté internationale et les Dix restent préoccupés par la persistance des tendances négatives dans la vie internationale et c'est la raison pour laquelle ils

persévéreront dans leurs efforts pour les arrêter et les renverser.

111. Les principes qui dirigent la position des Dix à l'égard des problèmes internationaux sont clairs. On peut les énoncer très simplement.

112. Premièrement, nous nous sommes engagés à promouvoir et à faire respecter les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Au cours de ces dernières années, la communauté internationale a subi toute une série de crises qui a mis à l'épreuve la volonté et la capacité de l'Organisation de maintenir la paix et d'empêcher l'agression. En outre, plusieurs problèmes internationaux ou régionaux d'importance fondamentale ont conduit à une impasse. L'Organisation des Nations Unies n'a pas relevé ces défis comme elle l'aurait pu et les Etats Membres n'ont pas cherché à utiliser l'Organisation comme ils auraient dû le faire. En ce qui les concerne, les Dix continueront d'encourager l'Organisation des Nations Unies qui, de par son caractère universel, est une instance unique pour le règlement des conflits. Nous continuerons d'appuyer également les efforts déployés par le Secrétaire général pour donner plus d'importance à l'Organisation et pour améliorer son fonctionnement.

113. Le deuxième ensemble de principes, en rapport avec le premier, découle de notre attachement au droit et au dialogue dans les relations internationales. La Communauté européenne est elle-même fondée sur ces principes et les Dix voudraient qu'ils soient appliqués d'une façon plus large et plus efficace dans tous les domaines de la vie internationale. A ce propos, nous croyons qu'il est nécessaire et urgent de renouveler et d'approfondir le dialogue politique entre l'Est et l'Ouest. C'est urgent et nécessaire à cause du niveau effrayant des forces militaires. C'est urgent et nécessaire si l'on veut éviter que de mauvais calculs ou un malentendu dans des zones névralgiques ne conduisent à une crise internationale. Nous sommes prêts à dialoguer et à coopérer avec tous les Etats et tous les groupes régionaux.

114. Troisièmement, les Dix reconnaissent et respectent le droit de tous les Etats à la sécurité et à l'indépendance et à décider de leur propre destin. Ces principes, qui inspirent les travaux des Nations Unies depuis leur création, sont au cœur même de la façon dont les Dix abordent les problèmes internationaux. Nous croyons qu'il faudrait permettre à tous les Etats de développer leurs ressources humaines et naturelles sans aucune menace extérieure, conformément à leur histoire et à leurs propres traditions, et sans ingérence dans leurs affaires intérieures.

115. Quatrièmement, les Dix croient en l'importance fondamentale des droits de l'homme et dans la nécessité pour les Etats de respecter, tant en actes qu'en paroles, les normes internationalement reconnues des droits de l'homme. J'interviendrai plus longuement sur les droits de l'homme ultérieurement, mais à ce stade je tiens à souligner que le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats ne peut ni ne doit être invoqué par les Etats pour ignorer les préoccupations internationales en ce qui concerne les abus en matière de droits de l'homme sur leur territoire ou pour refuser d'en tenir compte.

116. Cinquièmement, la Communauté européenne et les 10 Etats qui la composent se sont engagés à promouvoir le progrès économique et social de tous

les peuples, à œuvrer en faveur de l'élimination de la misère, de la faim et de la maladie dans le monde et à soulager le sort des personnes déplacées. Nous croyons que le dialogue et la coopération sont le meilleur moyen de promouvoir un développement plus équitable qui contribuera également de façon significative au progrès économique de tous.

117. Les principes que je viens d'énoncer sont à la base des activités des Dix sur les principaux problèmes auxquels le monde doit faire face aujourd'hui et en assurent la cohésion.

118. Les relations Est-Ouest sont le domaine où la nécessité d'un dialogue et d'une coopération est la plus évidente. Ces relations ont été soumises à des tensions considérables au cours de l'année passée. Les Dix le regrettent. Au début de l'année, ils ont manifesté leur volonté de maintenir et d'intensifier leur contribution à l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest. Ils ont lancé un appel à l'Union soviétique afin qu'elle coopère pour parvenir à une véritable détente sur la base de l'équilibre des forces, du respect des intérêts de tous les Etats, de l'application fidèle de l'Acte final d'Helsinki dans tous les domaines, y compris le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Ils rappellent à ce propos leur position en ce qui concerne l'accroissement constant de l'appareil militaire de l'Union soviétique et la question de l'Afghanistan.

119. Les Dix ont cherché à maintenir toutes les possibilités de dialogue afin d'essayer d'améliorer les relations Est-Ouest. En dépit des difficultés, les Dix poursuivront leurs efforts pour que ces relations s'édifient sur une base plus stable et plus prévisible. Ils continueront d'œuvrer pour atténuer la méfiance et rechercher un dialogue constructif d'ensemble sur le plan politique avec l'Union soviétique et ses alliés en Europe centrale et en Europe de l'Est. Partout où ce sera possible, ils chercheront à étendre la coopération avec chacun de ces pays. Mais pour que les efforts des Dix en faveur de l'amélioration des relations Est-Ouest soient couronnés de succès, il faudra qu'il y ait réciprocité, dans le même esprit.

120. En tant que pays européens, les Dix accordent une grande importance au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, instance qui permet les contacts et la négociation et qui offre la possibilité à tous les Etats participants, petits et grands, de contribuer à un dialogue sur les questions qui sont d'une importance vitale pour eux. Cette année, ce processus a atteint une nouvelle dimension à Stockholm, à la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe. L'application complète des dispositions d'Helsinki et de Madrid par tous les Etats qui participent au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe contribuerait de façon significative à rétablir la confiance dans les relations Est-Ouest. Il est troublant de constater, un an après la réunion de Madrid des représentants des Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et alors qu'une réunion d'experts de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sur le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales doit avoir lieu dans les six premiers mois de l'année prochaine, un accroissement du mépris de certains Etats participants

à l'égard des dispositions acceptées à Helsinki et à Madrid dans ces domaines, y compris la liberté religieuse.

121. Les Dix souhaitent vivement revenir à des relations plus normales avec la Pologne, comme le permet l'évolution actuelle dans ce pays. A ce propos, les Dix se félicitent de la décision d'amnistie prise par le Gouvernement polonais en juillet dernier. Les Dix espèrent que les autorités politiques, dans un esprit de réconciliation nationale et de tolérance, assortiront cette décision de mesures destinées à répondre aux aspirations de la population polonaise au dialogue et à des réformes et que toutes les dispositions de l'Acte final d'Helsinki et du Document final de Madrid³, y compris celles concernant la liberté syndicale, seront appliquées en Pologne.

122. Pour les 10 membres de la Communauté européenne, il est extrêmement important de parvenir à des accords équilibrés et vérifiables sur la limitation des armements et le désarmement et d'appliquer pleinement ces accords. Nous continuerons d'œuvrer à cette fin et d'appuyer les efforts faits par d'autres dans ce sens.

123. Pour parvenir à des accords effectifs sur la limitation des armements et le désarmement, il faudra résoudre des problèmes difficiles. De tels accords sont rendus plus difficiles encore par le climat de méfiance et de tension dans les relations politiques. Néanmoins, il n'y a pas d'autre solution que de rechercher de façon déterminée et laborieuse, à la table de négociations, des résultats concrets, sous forme d'accords importants, équilibrés et vérifiables sur la limitation des armements et le désarmement. Dans le domaine du désarmement, les déclarations d'intentions ne sont pas suffisantes et ne remplacent guère des mesures spécifiques, concrètes et vérifiables. Si l'on tient compte de l'accroissement continu des armements, de certains progrès technologiques potentiellement déstabilisants en matière d'armements et des conséquences sociales et économiques graves de la course aux armements, il est manifeste que tous les pays, y compris les puissances nucléaires, doivent se sentir très directement concernés par des négociations sur des mesures effectives en matière de limitation des armements et de désarmement, qui se traduiraient par une stabilité à des niveaux de force inférieurs. Les Dix regrettent vivement l'arrêt des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes nucléaires stratégiques intercontinentales et les forces nucléaires de portée intermédiaire. Nous estimons que ces négociations d'une importance vitale devraient reprendre et être menées activement en vue de réduire les armes nucléaires au niveau le plus bas possible.

124. Les mesures visant à ralentir et à arrêter la course aux armements devraient être complétées par des efforts visant à maintenir et à améliorer l'efficacité du régime de non-prolifération qui a bien servi la communauté internationale depuis sa création au cours des années 60. Dans ce contexte, les pays du groupe des Dix qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] œuvreront activement en faveur du succès de la Troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité en 1985.

125. Le danger d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique inquiète profondément

les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Etant donné le besoin urgent d'accords visant à prévenir ce danger, les Dix ne peuvent que regretter que les pourparlers bilatéraux entre les principales puissances spatiales, l'Union soviétique et les Etats-Unis, n'aient toujours pas commencé. Les Dix espèrent qu'ils commenceront bientôt. Parallèlement, l'examen multilatéral par la Conférence du désarmement de questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est également souhaitable.

126. En même temps, il importe de tenir compte pleinement des autres aspects du désarmement. Le désarmement classique et le contrôle des armements sont également nécessaires si l'on veut satisfaire le désir commun de paix et de stabilité. C'est sur le continent européen que l'on trouve la plus forte concentration d'armes et de forces classiques du monde. C'est là l'une des principales raisons qui ont amené les Dix, conformément au mandat conféré à la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, dont les travaux ont commencé à Stockholm en janvier dernier, à rechercher, en tant que première étape, un accord négocié sur une série de mesures militaires importantes et vérifiables propres à renforcer la confiance et la sécurité. Ces mesures tendraient à diminuer le risque d'un affrontement armé en Europe et à ouvrir ainsi la voie à la deuxième étape de la Conférence, au cours de laquelle les Etats participants poursuivraient leurs efforts pour assurer la sécurité et le désarmement en Europe, notamment par des réductions contrôlées des armements.

127. Ceux des Dix qui ont participé aux entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale estiment que la présentation, en avril dernier, d'une nouvelle proposition en vue de régler certaines des questions les plus fondamentales de ces négociations devrait permettre la réalisation de véritables progrès vers un accord sur la réduction des forces classiques.

128. Les Dix continueront d'appuyer tous les efforts de désarmement réalistes et concrets dans le seul organe de négociations multilatérales, la Conférence du désarmement, à Genève. Nous attachons une importance particulière à la conclusion heureuse des négociations en cours à la Conférence sur une convention interdisant les armes chimiques. Les Etats membres de la Communauté européenne ont contribué activement à ces travaux. A cet égard, nous nous félicitons de l'évolution positive notée cette année : les Etats-Unis ont soumis un projet de convention pour interdire ces armes, et l'Union soviétique, de son côté, a accepté le principe d'inspection sur place en ce qui concerne la destruction de stocks d'armes chimiques. Bien que des différences importantes restent à surmonter, les Dix espèrent qu'il sera possible de progresser vers la conclusion à une date rapprochée d'une convention sur l'élimination des armes chimiques.

129. L'importance du lien qui existe entre le désarmement et le développement a été soulignée au cours des délibérations de la Commission du désarmement. La Commission a reconnu que l'économie mondiale, en particulier celle des pays en développement,

bénéficierait d'une action internationale appropriée qui tiendrait compte de l'étroite corrélation entre le désarmement et le développement. Les Dix espèrent qu'il sera possible, à la présente session de l'Assemblée générale, de parvenir à un accord général sur la façon de poursuivre cette question importante : traduire concrètement cette corrélation.

130. Les Dix, historiquement, se sont toujours préoccupés de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Ils ont toujours parlé des problèmes de la région et de la façon dont ils pourraient être réglés d'une manière juste et durable. Individuellement et collectivement, ils ont contribué aux tentatives visant à instaurer et à préserver la paix au Moyen-Orient.

131. Il est approprié, au Siège des Nations Unies, de noter le rôle de l'Organisation dans cette région au cours des années, ainsi que l'expérience et la compétence qu'elle a acquises. L'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans l'instauration et le maintien de la paix au Moyen-Orient, et les Dix continueront à l'encourager et à l'aider dans les activités qu'elle mène à cette fin.

132. Conflits et tensions persistent notamment dans trois régions : entre Israël et les Etats arabes, au Liban et dans le Golfe. Chaque différend a entraîné sa somme de souffrances humaines et de destructions et fait aussi peser une menace plus grande sur la région ainsi que sur la paix et l'harmonie internationales. La communauté internationale, notamment, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, a, à diverses reprises, fixé les principes directeurs de la solution de ces problèmes, en partie ou dans leur ensemble. Ce qui est nécessaire maintenant, c'est que les parties à tous les différends mentionnés s'engagent, avec l'appui et l'aide de la communauté internationale, vers des négociations pour trouver des solutions pacifiques conformes à ces principes directeurs.

133. S'agissant du conflit arabo-israélien, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité énoncent les principes fondamentaux d'un règlement. Les Dix estiment que, par définition, ce règlement doit tenir compte en outre tant du droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats du Moyen-Orient, y compris d'Israël, que du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, avec tout ce que cela implique.

134. Un règlement négocié exige l'expression continue et indépendante de la volonté du peuple palestinien, et les Dix ont fréquemment dit que l'OLP devrait être associée aux négociations. La solution des problèmes entre Israël et ses voisins doit se fonder sur les principes, largement acceptés par la communauté internationale, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Pour les Dix, cela signifie que, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, il importe qu'Israël mette un terme à son occupation territoriale qui remonte au conflit de 1967.

135. Depuis quelque temps, en raison d'événements survenus des deux côtés et d'autres événements ailleurs, on a noté une pause dans les tentatives ayant pour objectif la recherche d'un règlement du conflit arabo-israélien. Les Dix le regrettent. Chaque année qui passe sans solution rend celle-ci plus difficile à trouver. Les attitudes hostiles s'enracinent davantage et les problèmes qu'engendre une longue occupation

ne font que s'aggraver. Les parties extérieures, notamment les Dix, peuvent jouer un rôle afin de faciliter les négociations et peuvent aussi aider les intéressés à trouver des mesures constructives. Un certain nombre de propositions ont été avancées, qui restent en attente et pourraient être utiles à un règlement d'ensemble. Mais les parties elles-mêmes — Israël, les Etats arabes et les Palestiniens — doivent comprendre que tôt ou tard ils auront à s'attaquer au cœur du problème et se faire à l'idée que l'autre existe et qu'il a des droits légitimes. Les Dix demandent instamment aux intéressés de s'engager dans cette direction. Nous pensons que le premier jalon pourrait être la renonciation par toutes les parties au recours à la menace ou à l'emploi de la force et l'abandon par Israël de sa politique d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés, qui est contraire au droit international.

136. Les Dix considèrent que les progrès réalisés sur la voie de la réconciliation au Liban, sous le Gouvernement du premier ministre Karamé, sont encourageants et dignes d'être appuyés. Mais la violence continue néanmoins à monter et des problèmes fondamentaux restent à résoudre si l'on veut atteindre l'objectif — un pays indépendant et souverain, jouissant de l'intégrité territoriale — que les Nations Unies ont affirmé à plusieurs reprises et que les Dix ont entériné.

137. Israël occupe toujours une partie considérable du pays, provoquant de grandes souffrances humaines et la dislocation économique du Liban. De l'avis des Dix, Israël devrait retirer ses troupes, conformément à l'appel du Conseil de sécurité. A cet égard, nous notons que, dans sa déclaration devant la Knesset, le nouveau Premier Ministre d'Israël a déclaré que l'un des principaux objectifs du nouveau gouvernement était le retrait rapide des forces israéliennes du Liban. Les Dix estiment aussi que d'autres forces étrangères sur le sol libanais, dont la présence n'est pas autorisée par le gouvernement, devraient également se retirer. Les Dix, dont certains contribuent aux opérations d'observation et de maintien de la paix au Liban, réaffirment leur volonté d'aider ce pays à parvenir à la paix et à retourner à la normale. Ils saisissent cette occasion pour exprimer leur gratitude à la FINUL pour ses travaux dans l'exercice de son mandat, et pour ses efforts afin de maintenir des conditions stables et de protéger la population dans son domaine d'opération. Ils appuient le renouvellement de son mandat en octobre et espèrent que des conditions seront créées pour lui permettre d'exercer pleinement ses fonctions.

138. Les Dix s'inquiètent de la continuation du conflit entre l'Iran et l'Iraq et de l'accroissement des tensions qui en résulte dans le Golfe. Il y a eu de grandes pertes de vies humaines des deux côtés, tant parmi les combattants que parmi les populations civiles. Des dégâts matériels énormes ont été causés. Les moyens de transports maritimes dans le Golfe, y compris ceux à destination ou en provenance d'Etats non parties au conflit, ont subi des attaques. Nous nous inquiétons particulièrement d'un rapport établi en mars dernier par une équipe d'experts envoyée par le Secrétaire général⁴ qui a affirmé que des armes chimiques ont été utilisées dans les régions inspectées en Iran. Les Dix condamnent de façon absolue toute utilisation d'armes chimiques et espèrent sincèrement

qu'elles ne seront plus employées ni dans ce conflit ni dans d'autres. Nous invitons les deux parties à respecter les dispositions du droit international humanitaire dans les conflits armés. Nous avons souligné à l'intention tant de l'Iran que de l'Iraq l'importance que nous attachons à la liberté de navigation et de commerce dans les eaux internationales et nous rappelons que le Conseil de sécurité a traité plus d'une fois de cette question.

139. Sur une note plus positive, nous notons avec satisfaction que l'engagement pris par l'Iran et l'Iraq de ne pas attaquer des objectifs purement civils est bien respecté. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir atteint cet objectif et nous félicitons également les équipes d'observateurs qui maintiennent cette situation. Une certaine volonté de compromis s'est ainsi manifestée, ce qui permet d'épargner aux populations civiles de nouvelles souffrances. C'est un signe encourageant. Une des possibilités offertes par l'ONU a été utilisée. Les Dix demandent instamment aux deux parties d'étendre ce processus, jusqu'à une cessation générale des activités militaires, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité et des nombreux appels lancés par la communauté internationale. Des négociations pourraient ainsi commencer afin de trouver une solution pacifique et honorable pour les deux parties. De nombreux intermédiaires ont offert leurs bons offices à cet égard. Les Dix espèrent que ces efforts et ceux du Secrétaire général continueront et s'intensifieront et ils sont disposés à les appuyer.

140. La situation à Chypre est un problème important qui suscite l'inquiétude internationale. Les Dix affirment une fois de plus leur appui inconditionnel à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de Chypre, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. En particulier, ils réaffirment qu'ils rejettent la déclaration du 15 novembre 1983 prétendant établir un Etat indépendant à l'intérieur de Chypre. Ils déplorent le fait que ni cette déclaration ni le prétendu échange d'ambassadeurs entre la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs n'aient été retirés, au mépris des résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité.

141. Les Dix attachent une importance particulière à la mission de bons offices du Secrétaire général et demandent à tous les intéressés de collaborer pleinement avec le Secrétaire général dans les efforts en cours visant à instaurer un dialogue constructif pour trouver une solution juste et durable aux problèmes de Chypre.

142. Près de cinq années se sont écoulées depuis l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. Cette intervention reste une source de profonde préoccupation pour le monde entier et continue d'affecter gravement la stabilité de la région. Les Dix sont profondément inquiets devant l'occupation continue de ce pays traditionnellement neutre et non aligné et de la violation de son indépendance. Malgré les appels répétés de la communauté internationale en faveur du respect de la Charte et des résolutions des Nations Unies, l'Union soviétique se refuse à tenir compte des appels lui demandant de retirer ses troupes, élément essentiel de toute solution politique satisfaisante. Les Dix regrettent que l'Union sovié-

tique n'ait montré aucun désir de contribuer positivement à un règlement fondé sur les résolutions successives de l'Organisation, mais ait au contraire intensifié ses efforts militaires contre les forces de la résistance, ce qui a provoqué de nombreuses victimes civiles et aggravé les souffrances et la destruction dans un pays déjà ravagé par la guerre. Les Dix s'inquiètent également vivement du fait que des civils pakistanais et des réfugiés afghans ont été tués dans des attaques récentes contre le territoire pakistanais à partir de l'Afghanistan et déplorent ces violations de la frontière du Pakistan.

143. Il ne saurait y avoir de victoire militaire en Afghanistan. Il ne peut y avoir qu'une solution politique assurant le retrait immédiat des troupes soviétiques, le rétablissement de l'indépendance et du statut non aligné de l'Afghanistan et le droit du peuple afghan à l'autodétermination. A cet égard, il ne faut pas oublier le sort des réfugiés. L'exode de plus d'un cinquième de la population afghane, expulsée de sa patrie et forcée de trouver abri dans les pays voisins, est une énorme tragédie. Toute solution doit permettre aux réfugiés de retourner en toute sécurité et dans l'honneur dans leur patrie.

144. Les Dix sont disposés à appuyer toute initiative qui vise à trouver une solution juste et durable fondée sur les résolutions successives de l'Organisation des Nations Unies sur l'Afghanistan et rappellent leur proposition de juin 1981 à cet égard⁵. Nous suivons de près les efforts du représentant du Secrétaire général dans sa recherche d'un règlement politique, dans le cadre des Nations Unies, et nous regrettons que ces efforts n'aient pas encore abouti.

145. L'occupation vietnamienne du Kampuchea continue de menacer la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est. L'absence de progrès vers un règlement politique général au cours de ces cinq dernières années, règlement qui mettrait un terme aux souffrances du peuple du Kampuchea, tient au refus du Viet Nam d'appliquer les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Les Dix estiment que la base d'un règlement juste et durable réside dans la Déclaration adoptée par la Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue à New York du 13 au 17 juillet 1981⁶, qui exige que les troupes vietnamiennes se retirent complètement, que le droit du peuple du Kampuchea de choisir librement sa destinée soit reconnu, que l'indépendance, la neutralité et le non-alignement du Kampuchea soient respectés et que tous les Etats s'engagent à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea.

146. Les Dix sont prêts à appuyer tout effort constructif visant à un règlement pacifique du problème du Kampuchea. Cela est impossible sans la participation et la coopération de toutes les parties au conflit. Nous pensons qu'il est possible de trouver une solution qui tienne compte des intérêts légitimes de sécurité de tous les Etats de la région.

147. La question de Corée, toujours sans solution, représente encore un danger potentiel pour la paix et la stabilité dans la région. Les Dix réitèrent leur conviction qu'il faut rechercher la réunification pacifique de la Corée par le dialogue et les négociations, conformément au Communiqué conjoint Sud-Nord du 4 juillet 1972⁷. Les Dix estiment que le peuple coréen

doit avoir sa place parmi les pays représentés à l'Organisation des Nations Unies.

148. Les Dix espèrent que la démocratie et le plein respect des droits de l'homme seront établis dans l'Amérique latine tout entière. Ils se félicitent des progrès réalisés vers la démocratie en Amérique du Sud, progrès particulièrement manifestes au cours de l'année écoulée; ces progrès ont été réalisés en une période de difficultés économiques graves. Ils se félicitent en particulier du rétablissement de la démocratie en Argentine à la suite des élections d'octobre 1983 et des réalisations du Gouvernement du président Alfonsín, qui a consolidé la démocratie dans ce pays. Des élections ont également eu lieu ailleurs en Amérique du Sud et cela a permis de renforcer le processus démocratique. Nous espérons que les pays d'Amérique du Sud où la démocratie n'a pas encore été rétablie suivront prochainement une évolution semblable.

149. Les Dix se félicitent des récentes mesures prises en vue de la réconciliation nationale en Colombie et suivent avec intérêt le processus de démocratisation en Uruguay, où des élections sont prévues pour novembre prochain. Je regrette que, par ailleurs, les appels réitérés que la communauté internationale a lancés aux autorités chiliennes pour qu'elles prennent des mesures concrètes visant à rétablir la démocratie dans leur pays continuent de ne pas être entendus. Des incidents violents continuent de se produire. Ils sont dus au déni des libertés démocratiques à un peuple qui a une longue expérience de gouvernement démocratique.

150. Les Dix continuent d'être vivement préoccupés par la situation en Amérique centrale, surtout dans certains pays où l'assassinat et autres atrocités sont perpétrés, notamment contre la population civile, par les forces armées et par des bandes armées irrégulières, et où l'injustice économique et sociale continue de saper le consensus politique, condition de la stabilité pacifique. Les Dix ont à maintes reprises exprimé leur plein appui aux efforts déployés par le Groupe de Contadora pour trouver une solution pacifique aux problèmes de la région. Je souhaite, aujourd'hui, réitérer notre appui à ces efforts, qui reposent sur le respect de l'indépendance des Etats souverains, le droit des Etats à être à l'abri de l'ingérence étrangère, l'inviolabilité des frontières, la création de conditions démocratiques et le respect rigoureux des droits de l'homme.

151. Les Dix sont convaincus que les problèmes de l'Amérique centrale ne peuvent être réglés par la force armée, mais uniquement par un règlement politique ayant son origine dans la région elle-même. L'initiative de Contadora offre la possibilité d'un tel règlement, et les Dix demandent instamment à tous ceux qui assument une responsabilité politique en Amérique centrale d'œuvrer pour un règlement final fondé sur les propositions de Contadora. A cet égard, les Dix estiment que l'élaboration de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [voir A/39/562] est un fait important et prometteur.

152. Les Dix notent les récents développements qui ont suscité quelque espoir dans la région de l'Amérique centrale, tels que les déclarations faites par le président Duarte après son élection et son intention de promouvoir le respect des droits de l'homme en El

Salvador, ainsi que les prochaines élections au Nicaragua, qui, espère-t-on, aboutiront à l'établissement et à la consolidation d'une démocratie authentique dans ce pays.

153. Les Dix attendent avec intérêt la réunion des Ministres des affaires étrangères des Dix, de l'Espagne et du Portugal, des Etats d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora qui doit avoir lieu à San José, cette semaine. Cette réunion marquera le commencement d'un dialogue politique et économique intensifié entre les Dix et l'Amérique centrale.

154. Les Dix s'inquiètent profondément des nombreux problèmes que connaît le continent africain.

155. En Afrique du Sud, la majorité noire continue de subir les injustices et la honte de l'*apartheid*, sans perspective réelle de changement dans son statut politique. La nouvelle Constitution de l'Afrique du Sud ne répond pas aux aspirations des Sud-Africains noirs à un traitement égal ni aux exigences de justice de la communauté internationale. La majorité noire est complètement exclue du processus politique et seul un petit nombre de Métis et d'Indiens étaient prêts à participer aux élections récentes. Le sentiment d'aliénation et de frustration de la population noire s'est manifesté par la violence qui a entouré ces élections. Il faut que, bientôt, tous les citoyens puissent participer complètement et sur un pied d'égalité au processus politique si l'on veut éviter de nouveaux conflits et de nouvelles violences. Les Dix continueront d'insister sur des arrangements constitutionnels fondés sur le principe de l'égalité et acceptables pour tous les citoyens sud-africains.

156. Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement sud-africain a continué d'appliquer sa politique des homelands. Des familles et des communautés entières ont été expulsées par la force des foyers qu'ils possédaient et développaient depuis de nombreuses générations. Dans ce processus, de nombreux Sud-Africains, déplacés dans les bantoustans, sont devenus des exilés dans leur propre pays et ont été privés de leurs moyens d'existence.

157. Individuellement et collectivement, les Dix ont exprimé leur horreur devant les agissements de l'Afrique du Sud. Nous rejetons la politique des homelands, ainsi que tous les autres aspects de l'*apartheid*, et nous continuerons d'exercer notre pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle renonce au système d'*apartheid*.

158. Les Dix ont noté avec satisfaction l'accord intervenu entre l'Angola et l'Afrique du Sud, le 16 février 1984, à Lusaka, sur le renforcement et le contrôle du désengagement militaire dans le sud de l'Angola. Ils ont également pris note de l'Accord de non-agression et de bon voisinage entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, signé à Nkomati le 16 mars 1984 [A/39/159, annexe I]. Ils se sont félicités des efforts déployés par toutes les parties intéressées pour renforcer la sécurité et la stabilité dans la région. Ils salueront toute nouvelle action positive. Cependant, une paix véritable et durable doit être fondée sur la justice et garantie par l'élimination des causes fondamentales de conflit. Les accords récents n'auront qu'une portée limitée s'ils ne sont pas accompagnés par des progrès rapides et substantiels dans l'élimination de la discrimination raciale et par l'indépendance de la Namibie.

159. Les Dix espèrent que les accords réalisés en Afrique australe contribueront à instaurer un climat de confiance mutuelle, facilitant l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous regrettons vivement que nos espoirs d'un règlement rapide aient été déçus et que l'Afrique du Sud continue son occupation illégale de la Namibie. Les Dix n'acceptent pas que le plan des Nations Unies soit retardé ou écarté pour des raisons étrangères ou en vertu d'arrangements incompatibles avec la résolution 435 (1978). Nous continuerons d'œuvrer pour l'application immédiate de la résolution 435 (1978), qui, seule, représente un cadre universellement accepté pour une transition pacifique vers l'indépendance, dans des conditions de liberté et d'égalité garanties par l'Organisation des Nations Unies.

160. La Communauté européenne et ses Etats membres continueront également à aider le peuple namibien, en particulier dans le cadre de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie. Ils réaffirment leur volonté de promouvoir le développement d'une Namibie libre et indépendante.

161. Les Dix espèrent que l'on pourra trouver des solutions pacifiques à la situation régnant dans la corne de l'Afrique. Ils estiment que de telles solutions doivent être fondées sur les principes de la Charte des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine [OUA].

162. Partout en Afrique, les Dix continuent de s'associer aux efforts des gouvernements, des organisations régionales et de l'OUA pour promouvoir la stabilité et le progrès économique et social. L'OUA joue un rôle important dans la promotion de la paix sur le continent et les Dix appuient en particulier ses efforts pour trouver des solutions pacifiques aux problèmes du Tchad et du Sahara occidental.

163. Les problèmes causés par la terrible sécheresse qui a sévi dans de vastes régions d'Afrique, ajoutés au problème connexe de la désertification et à d'autres facteurs, ont contribué à détériorer l'économie de ce continent et à réduire sa capacité à produire des aliments. La Communauté européenne et ses membres sont conscients de la nécessité de venir en aide aux victimes de cette catastrophe et ils continueront à fournir des secours d'urgence substantiels ainsi qu'une aide au développement pour en réduire les effets.

164. Les Dix endossent les efforts de la communauté internationale pour alléger le sort des quatre millions de réfugiés qui vivent en Afrique. Leurs souffrances de même que les problèmes auxquels sont confrontés les Etats qui leur donnent asile sont pour nous une source de vive préoccupation. Les Dix et la Commission des Communautés européennes ont déjà dit, lors de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, tenue à Genève du 9 au 11 juillet 1984, qu'ils continueront de fournir une assistance aux économies africaines afin d'aider leurs infrastructures économiques et sociales à pourvoir efficacement aux besoins des réfugiés et des rapatriés. Ils ne cesseront d'encourager la coopération internationale pour prévenir les conflits politiques et les crises économiques qui sont les causes principales du courant des réfugiés. Le problème des réfugiés est bien sûr un phénomène mondial. Les Dix espèrent que les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur

la coopération internationale pour éviter de nouveaux courants de réfugiés seront couronnés de succès.

165. J'ai parlé, au début de mon intervention, de l'engagement des Dix envers la dignité humaine et la défense des droits de l'homme en tant que principes de base pour approcher les problèmes internationaux. Nombre des problèmes politiques que je viens de décrire découlent du fait qu'on n'a pas reconnu la dignité et la valeur de la personne humaine et qu'on n'a pas fait respecter les droits et libertés énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et dans d'autres accords internationaux traitant de droits de l'homme. La tâche des Dix et des Nations Unies est de veiller à ce que les Etats assument leurs obligations en assurant la promotion et la protection de toutes les catégories de droits de l'homme, droits civils et politiques aussi bien que droits économiques, sociaux et culturels. Les Dix estiment que tous ces droits font partie intégrante du système global de protection de la personne humaine. Ils sont indivisibles et interdépendants et ils doivent tous être défendus. La promotion et la protection d'une catégorie de droits ne peut jamais dispenser un Etat de promouvoir et de protéger d'autres droits, ni même l'exonérer de ses obligations à cet égard.

166. Trop souvent, malheureusement, les Etats ne respectent pas les obligations qu'ils ont contractées. Nombreux sont les rapports et les enquêtes montrant que la torture, l'emprisonnement pour des raisons politiques, les disparitions, les arrestations arbitraires, les exécutions sommaires, la discrimination raciale et religieuse sont toujours des instruments de politique d'Etat. Le fait que nos aspirations ne correspondent pas aux réalisations affaiblit le système des droits de l'homme mis en place avec tant de soin et au prix de tant de difficultés ces 40 dernières années et remet en question le sérieux de notre engagement. Il est difficile d'imaginer l'effet que produit sur ceux qui sont victimes de l'injustice et de la répression le sentiment que le monde est indifférent à leur sort et qu'il les abandonne. En ce qui les concerne, les Dix continueront à dénoncer les violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent et à travailler pour protéger les victimes et promouvoir les accords internationaux en matière de normes et de procédures.

167. A ce propos, les Dix se félicitent des progrès réalisés sur le projet de convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants². Nous attendons avec impatience que la présente session de l'Assemblée générale adopte cette convention. Des mesures effectives pour s'assurer que la torture est bien interdite sont absolument nécessaires. La torture et les autres formes de mauvais traitements sont un affront aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. De plus, ils sapent l'objectif principal de la coopération en matière de droits de l'homme : une vie de liberté et de dignité pour chaque être humain.

168. Tout en étant convaincus que la coopération internationale représente les meilleures chances d'éliminer les atteintes aux droits de l'homme, les Dix sont aussi conscients du rôle important joué par les particuliers et les groupes. Nous sommes vivement préoccupés de constater que les victimes des abus les plus graves sont souvent ceux-là même qui s'em-

plioient activement à dénoncer les violations et à remédier à l'injustice. Les Dix estiment que la communauté internationale a le devoir particulier de protéger ceux qui risquent leur vie, leur santé et leur liberté pour défendre les droits et les libertés dont tous sont convenus.

169. J'en viens maintenant à la situation économique internationale.

170. Au début de cette décennie, nous avons connu la pire des récessions depuis celle des années 30. Récemment, nous avons été les témoins d'une reprise qui a été plus marquée dans les grands pays industrialisés et en particulier, bien sûr, aux Etats-Unis. Les effets de cette reprise commencent maintenant à se faire sentir plus largement. L'année dernière, on a constaté une reprise de la croissance du commerce mondial, laquelle semble s'accélérer en 1984. Toutefois, l'évolution de la situation économique internationale demeure incertaine.

171. Pourtant, des progrès considérables ont été faits en matière de réduction des taux d'inflation dans presque tous les pays industrialisés. En dépit des incertitudes mentionnées, les perspectives semblent en général favorables. En outre, un progrès sensible a été enregistré récemment lorsqu'on a tenté d'ajuster les déséquilibres fiscaux et extérieurs dans de nombreux pays, développés ou en développement. Nombre de pays en développement non producteurs de pétrole ont réalisé un rétablissement remarquable de leur balance des paiements.

172. Comme il est signalé dans la Déclaration économique publiée par le Sommet économique de Londres, tenu du 7 au 9 juin 1984 [voir A/39/304], des efforts doivent être faits sans relâche si l'on veut que cette reprise se poursuive. Nous devons propager plus largement les avantages de cette reprise, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, notamment dans les pays les plus pauvres qui ont beaucoup à gagner d'une croissance soutenue de l'économie mondiale. On a entrepris de jeter les bases d'une croissance soutenue, mais à l'avenir il faudra travailler pour instaurer une plus grande stabilité financière, en matière de taux d'intérêt et de taux de change notamment, tout en s'efforçant davantage encore de libéraliser le commerce et de combattre le protectionnisme.

173. Le niveau très élevé des taux d'intérêt est particulièrement préoccupant. Cela affecte directement l'activité économique, perturbe les taux de change et la circulation des capitaux et accroît les problèmes de la dette. Pour que la reprise se poursuive et soit fermement soutenue, il est essentiel que les taux d'intérêt reviennent à des niveaux plus acceptables, sur le plan international. En même temps, il est fondamental d'assurer le transfert approprié de ressources vers les pays en développement.

174. On ne peut se permettre de faire preuve de complaisance en évaluant les perspectives économiques actuelles. Dans les pays industriels, on constate des disparités considérables en matière de politique fiscale et de croissance. Il y a un déséquilibre croissant dans la situation financière actuelle de certains des principaux pays. Il y a une faible croissance dans de nombreux pays en développement qui s'accompagne d'un déclin du revenu net par habitant. Et il y a encore

une situation financière précaire dans de nombreux pays lourdement endettés.

175. Les problèmes de la dette des pays en développement ont, à juste titre, fait l'objet de beaucoup d'attention au cours de certaines réunions internationales récentes. Ces problèmes revêtent une importance cruciale. Des progrès ont été réalisés mais la dette des pays en développement risque d'être en tête de l'ordre du jour économique international pendant quelque temps encore. Il est clair que la solution des difficultés relatives à la dette dépend en grande partie de l'évolution des taux d'intérêt et du taux d'expansion des exportations des pays en développement, et de l'évolution d'un certain nombre d'autres éléments variables. Tous les pays devraient travailler à créer les conditions favorables pour que ces éléments variables aillent dans la bonne direction et il ne faut pas négliger l'importance d'une politique économique appropriée dans les pays débiteurs. Nous reconnaissons, bien entendu, qu'il existe un lien entre ajustement et développement, et les efforts des pays en développement pour ajuster leur économie devraient recevoir l'appui de la communauté internationale.

176. Le niveau très élevé de chômage tant dans les pays développés que dans les pays en développement est une source importante de préoccupation. C'est notamment le cas en Europe où nous traversons une période d'ajustement structurel difficile. Nous devons nous attaquer de toute urgence au problème du manque d'offres d'emploi alors que des millions de personnes cherchent anxieusement un travail. Dans la Communauté et à l'échelle mondiale, il faut mettre au point une stratégie cohérente qui, tout en résistant aux pressions inflationnistes, permettrait de réduire le chômage massif. D'après des projections à moyen terme, basées sur les politiques actuelles, nous ne pouvons pas espérer, pour quelque temps encore, que le chômage se réduise de façon significative au sein de la Communauté européenne. Le coût du chômage persistant au niveau actuel est considérable non seulement en termes de baisse de productivité et de recettes mais également à cause de ses effets néfastes sur nos sociétés.

177. Dans tous ces problèmes, il nous faut reconnaître l'importance croissante de l'interdépendance des différents pays et régions dans l'économie mondiale et des conséquences des politiques économiques suivies par certains pays ou groupes de pays sur le développement d'autres parties du monde. En même temps, nous devrions prendre conscience de l'interdépendance des différents domaines politiques, qui, trop souvent dans le passé, ont été examinés séparément. Compte tenu du climat économique incertain dans lequel nous fonctionnons, il est important de maintenir une certaine souplesse dans nos politiques économiques de façon à pouvoir agir pour déjouer toute menace à la reprise mondiale.

178. Au sein de la Communauté, nous estimons que les problèmes de développement devraient être abordés d'une façon intégrée et à long terme. C'est dans ce contexte et dans cette perspective que la Communauté a abordé les différents problèmes soulevés au cours de l'année écoulée dans le cadre du dialogue Nord-Sud. De nombreuses questions examinées restent encore sans solution et figurent à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale. A ce propos, la

Communauté rappelle qu'elle est favorable à des négociations globales, qui, bien entendu, devraient se dérouler sur une base acceptable pour tous.

179. L'examen et l'évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement est une autre question dont l'Assemblée générale est saisie. En dépit des efforts considérables qui ont été déployés dans le cadre de la CNUCED, au Conseil économique et social et ici, au Siège à New York, ce travail important n'a pas encore pris fin. La récession économique récente a empêché de progresser vers la croissance et le développement que nous espérons tous et que nous avons prévus pour 1980. Cette étude devrait nous permettre de tirer parti de l'amélioration de la situation économique et de donner un nouvel élan à la mise en œuvre de la Stratégie pour le reste de la Décennie.

130. Au nom de la Communauté, je dois dire qu'en ce qui nous concerne nous respectons fermement les engagements que nous avons pris dans le cadre de la Stratégie internationale du développement. Nous réaffirmons notamment notre engagement en faveur du maintien et de l'augmentation, là où cela s'avère possible, des niveaux d'aide publique au développement, notamment en faveur des pays les moins développés.

181. J'ai déjà évoqué la préoccupation de la Communauté européenne face aux terribles problèmes de l'Afrique, notamment au sud du Sahara, où la sécheresse et la désertification ont aggravé une situation déjà difficile. Je tiens à souligner que, au cours de ces dernières années, plus de 50 p. 100 de l'aide totale reçue par les pays africains, c'est-à-dire plus de 5 milliards de dollars par an, provenaient de la Communauté et de ses Etats membres. Nous nous félicitons sincèrement de la volonté croissante manifestée par les pays africains eux-mêmes d'entreprendre d'autres efforts concrets pour s'attaquer aux divers problèmes qui touchent leur développement économique et social.

182. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'aboutir à un accord au Conseil économique et social sur une déclaration appelant l'attention sur les problèmes de l'Afrique. Cependant, nous espérons que l'Assemblée générale aboutira à des négociations fructueuses sur la déclaration. Nous estimons qu'une déclaration de ce genre ferait prendre conscience au monde de la préoccupation que ressent la communauté internationale face au sort de l'Afrique et qu'elle susciterait des mesures pour atténuer son sort.

183. Nous rappelons que, lors de la réunion de la Banque mondiale, il y a quelques jours, le Comité pour le développement a manifesté son ferme soutien au programme d'action envisagé, qui figure dans le rapport de la Banque⁸, tout en soulignant que sa mise en œuvre exigera des efforts soutenus et concertés de la part des gouvernements africains, des donateurs bilatéraux et des organisations internationales.

184. Lors de la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Vienne du 2 au 19 août 1984, la communauté mondiale a examiné les progrès relativement limités de l'industrialisation dans les pays en développement depuis la deuxième Conférence générale en 1975. De l'avis de la Communauté, des

progrès plus rapides en matière d'industrialisation à l'échelle mondiale sont nécessaires, et les avantages de la croissance industrielle devraient être répartis plus largement dans les pays en développement. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'aboutir à un accord sur le texte d'introduction ou du préambule du rapport de la quatrième Conférence⁹ alors que nous étions sur le point de parvenir à un consensus. Nous sommes heureux que cette conférence ait permis de passer en revue de façon approfondie les problèmes qui se posent aux pays en développement dans leurs efforts d'industrialisation. Elle s'est terminée par un accord de consensus sur neuf résolutions visant à aider les pays en développement à surmonter ces problèmes et à définir le rôle de l'ONUDI¹⁰.

185. Nous nous félicitons, au sein de la Communauté, de la possibilité qui nous est fournie d'examiner encore deux résolutions qui n'ont pas fait l'objet d'un accord¹¹ et qui sont transmises à l'Assemblée générale à cette session. Nous espérons qu'il sera possible de dégager un consensus sur ces deux résolutions. Nous estimons qu'il serait pertinent, à la veille de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée que l'industrialisation des pays en développement reste au premier plan de nos préoccupations.

186. Les conséquences des structures démographiques, et notamment de l'accroissement rapide de la population mondiale, sur le développement et l'utilisation des ressources continuent de susciter notre inquiétude. La seconde moitié du xx^e siècle est marquée par un accroissement démographique sans précédent dans l'histoire. Les taux d'accroissement sont encore très élevés dans de nombreux pays en développement. Bien que les taux mondiaux aient maintenant commencé à diminuer, le résultat, combiné à l'accroissement rapide des décennies précédentes, se traduira par une population mondiale qui doublera au cours des 50 prochaines années, ce qui ajoutera aux difficultés que nous rencontrons pour surmonter les obstacles dans la voie du développement économique et social. Pour ce qui est des problèmes liés à l'amélioration de l'équilibre des ressources entre les peuples du monde, ils méritent une attention internationale accrue, maintenant et dans les années à venir. C'est dans ce contexte que s'est tenue la Conférence internationale sur la population, à Mexico, du 6 au 14 août 1984. En étudiant et en mettant au point le Plan d'action mondial sur la population, la Conférence de Mexico a fourni, dans ses recommandations adoptées par consensus¹², de nombreuses directives utiles tant aux gouvernements des pays développés qu'à ceux des pays en voie de développement.

187. En ce qui concerne la Communauté, et dans le contexte du renforcement de nos liens avec les pays en développement, nos efforts ont été largement consacrés cette année à la négociation d'une troisième convention de Lomé avec les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme cela a été le cas de ses prédécesseurs, la troisième convention portera sur toute une série de dispositions concernant le commerce et l'assistance entre plus de 60 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Cette convention sur la coopération représente un effort sans précédent pour créer un nouveau modèle pour les relations entre le Nord et le Sud, qui englobera presque la moitié de la Communauté internationale, y compris la plupart des

nations les plus déshéritées. Les négociations sont maintenant entrées dans leur dernière phase et l'on prévoit que le nouvel accord sera signé en décembre à Lomé, la capitale du Togo. Nous ne prétendons pas que cette convention fournira des solutions définitives à tous les problèmes de développement des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Elle apportera toutefois une contribution, fondée sur un nombre de principes fondamentaux, qui devrait permettre aux pays de la Communauté et à ceux d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique de continuer à établir le genre de coopération qui serait bénéfique aux deux parties. Les objectifs de la convention l'indiquent clairement. Nous nous sommes mis d'accord pour appuyer et promouvoir les efforts des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en vue de parvenir à un développement autodéterminé, autosuffisant et automaintenu. Nos efforts tiennent compte des besoins locaux et des ressources locales. Il faut encourager le développement de l'intérieur et non pas l'imposer de l'extérieur.

188. Enfin, je voudrais dire quelques mots à propos de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Communauté et ses Etats membres estiment que cette convention constitue un effort majeur pour codifier et développer progressivement le droit international dans différents domaines.

189. Cinq Etats membres de la Communauté ont adhéré jusqu'à présent à cette convention. Nous avons encore quelques inquiétudes en ce qui concerne le régime d'exploitation minière du fond des mers contenu dans la Convention, qui devrait être traité de manière à rendre la Convention universellement acceptable. En fait, nous attachons beaucoup d'importance aux travaux de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer. J'espère que cette convention deviendra un instrument utile à la promotion de la coopération et des relations stables entre tous les pays dans ce domaine.

190. Les Dix apprécient l'importance du Mouvement des pays non alignés auquel plus des deux tiers de l'Assemblée appartiennent maintenant. Ce mouvement exerce une influence considérable dans les affaires internationales. Nous sommes persuadés qu'un véritable non-alignement peut contribuer de façon importante à la stabilité internationale et au règlement pacifique des problèmes auxquels doit faire face la communauté internationale.

191. Ces problèmes, dont certains ont été abordés dans cette déclaration et dont la plupart figurent à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée, constituent un catalogue désespérant pour ceux qui croient que l'Organisation des Nations Unies pourrait et devrait jouer un rôle plus important et plus décisif dans la vie internationale. Il est donc entièrement approprié et nécessaire que, cette année encore, le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1], attire l'attention sur la désagrégation dangereuse qui se fait jour dans la manière d'aborder les questions internationales multilatéralement. Les Dix sont d'accord avec le diagnostic du Secrétaire général sur ce problème. Nous sommes également d'accord avec ses recettes pour parvenir à une solution. Nous avons appuyé ses efforts dans le passé. Nous continuerons d'apporter notre aide de

toutes les manières possibles pour rétablir le respect de la Charte des Nations Unies et renforcer la confiance en l'Organisation.

192. Alors que l'Organisation des Nations Unies entre dans sa 40^e année, il devient évident qu'il est indispensable de renouveler notre engagement en faveur d'une approche multilatérale qui ferait appel à l'énergie, l'imagination et la coopération de la majorité de l'Assemblée. On a essayé d'autres méthodes, mais elles ont échoué. Dans son rapport, le Secrétaire général a lancé un avertissement quant aux risques qu'impliquerait un échec répété. C'est à notre propre péril que nous ignorons cet avertissement.

193. En tant que Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, j'aimerais me tourner maintenant vers un problème d'une importance suprême pour tous ceux qui vivent en Irlande, que ce soit au nord ou au sud.

194. Au cours de cette dernière année, d'autres vies ont encore été perdues en Irlande du Nord et l'aliénation de la minorité nationaliste dans le nord par le système d'autorité politique, de sécurité et de justice, s'est poursuivie. Le besoin urgent de promouvoir une solution politique qui mettra un terme à la violence et à cette aliénation demeure le problème le plus urgent auquel mon gouvernement doit faire face. Lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale à la trente-huitième session [15^e séance], j'ai exprimé l'espoir qu'une fois terminés les travaux du Forum de la nouvelle Irlande ses membres seraient en mesure de présenter à toute la population irlandaise et au peuple britannique une analyse claire et réaliste du problème de l'Irlande du Nord en même temps que des idées pratiques, généreuses et faisant preuve d'imagination en vue de parvenir à de nouveaux arrangements dans mon pays auxquels les deux parties pourraient se rallier. En tant que l'un de ceux qui ont participé aux travaux du Forum de la nouvelle Irlande pendant 11 mois, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée générale que mes espoirs se sont en fait réalisés.

195. Le rapport du Forum de la nouvelle Irlande a été publié le 2 mai 1984 et a été présenté au Secrétaire général. Il incarne la position de la majorité écrasante des nationalistes irlandais, qui constitue presque 75 p. 100 de l'ensemble de la population de l'Irlande, en ce qui concerne le problème de l'Irlande du Nord. Dans son analyse le rapport a recensé 11 faits majeurs et a proposé 10 conditions comme représentant les éléments nécessaires d'un cadre dans lequel pourrait s'établir une nouvelle Irlande. Le Gouvernement britannique est invité à s'associer à un processus qui tiendra compte de ces faits et qui donnera effet à ces conditions, facilitant ainsi la réconciliation entre les deux grandes traditions en Irlande. Le rapport du Forum propose trois modèles éventuels pour la création d'une nouvelle Irlande qui se fonderait sur ces faits et ces conditions. En tant que document qui reflète les vues des nationalistes irlandais, la solution préférée est naturellement celle d'un Etat unitaire, créé par accord et consentement, et couvrant toute l'île d'Irlande. Toutefois, le rapport expose également d'autres solutions s'inspirant de modèles fédéraux et confédéraux ou impliquant une autorité conjointe des Gouvernements irlandais et britannique en Irlande du Nord.

196. Une autre preuve du réalisme et de l'ouverture d'esprit des participants au Forum ressort du fait qu'ils

sont prêts à tenir compte d'autres vues susceptibles de contribuer à l'évolution politique si nécessaire et si urgente. Les quatre principaux partis nationalistes irlandais qui ont rejeté la violence ont participé au Forum de la nouvelle Irlande, et le Gouvernement de l'Irlande, formé par deux de ces partis, a décidé que les conclusions du rapport étaient conformes à sa politique. Nous avons présenté ce rapport sous tous ses aspects au Gouvernement britannique et nous attendons maintenant sa réaction. Le rapport a déjà fait l'objet d'un débat utile au Parlement britannique et il a stimulé un renouveau d'intérêt chez beaucoup, en Grande-Bretagne, qui veulent rechercher avec le Gouvernement irlandais une solution durable au conflit en Irlande du Nord.

197. Nous avons également été encouragés par une réaction internationale positive, en dehors de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, au rapport du Forum. Le Gouvernement irlandais estime que l'intérêt manifesté par ces institutions internationales, auxquelles l'Irlande et la Grande-Bretagne appartiennent toutes deux, à l'égard du problème de l'Irlande du Nord peut constituer un élément positif dans notre recherche d'une solution. La sympathie et l'intérêt manifestés par l'Organisation des Nations Unies, de même que l'adoption récente par le Parlement européen d'un rapport sur l'Irlande du Nord, sont des preuves de cet intérêt utile et constructif.

198. Le débat qui a été lancé par la publication du rapport du Forum de la nouvelle Irlande a déjà montré que les Irlandais et les Britanniques ont maintenant beaucoup en commun dans leur façon de percevoir l'Irlande du Nord. Il est encourageant que les autorités britanniques reconnaissent aujourd'hui l'importance des préoccupations du Gouvernement irlandais à l'égard des intérêts de la communauté minoritaire de l'Irlande du Nord. Mon gouvernement se préoccupe des besoins de toute la population de l'Irlande du Nord et, ces mois derniers, nous nous sommes réjouis de voir que certains porte-parole de l'Irlande du Nord, représentant les populations de tradition unioniste à qui l'héritage britannique est cher, étaient disposés à se montrer plus ouverts à l'égard de leurs concitoyens appartenant à l'autre tradition irlandaise.

199. Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole ici, les chefs de gouvernement de l'Irlande et de la Grande-Bretagne ont eu à plusieurs reprises l'occasion d'examiner la situation en Irlande du Nord. A la suite d'une discussion de fond, en novembre dernier, ils ont exprimé leur profonde préoccupation devant la pour-

suite de la violence et leur détermination commune d'utiliser tous les moyens possibles pour y mettre fin. Les deux chefs de gouvernement, M. Fitzgerald et Mme Thatcher, se retrouveront bientôt à nouveau lors d'une réunion au sommet du Conseil intergouvernemental anglo-irlandais. Si les deux gouvernements décident conjointement, dans les mois à venir, de répondre aux exigences du problème de l'Irlande du Nord relevées dans le rapport du Forum de la nouvelle Irlande — et je suis persuadé que cette tragédie ne pourra être résolue que par cette démarche conjointe et urgente —, nous aurons alors besoin de l'appui et de la compréhension de tous, à l'ONU. Il sera difficile pour les deux gouvernements, irlandais et britannique, de prendre un engagement durable à l'égard d'un règlement réaliste. Je crois toutefois qu'en tant qu'Etats Membres inspirés par les idéaux de l'Organisation, nous pouvons ensemble surmonter ces difficultés, prendre les risques nécessaires et ramener enfin la paix chez le peuple éprouvé de l'Irlande du Nord.

La séance est levée à 13 h 25.

NOTES

¹ Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

² E/CN.4/1984/72.

³ Document de clôture de la Réunion de Madrid des représentants des Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue conformément aux dispositions de l'Acte final relatives aux suites de la Conférence, publié le 6 septembre 1983.

⁴ *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1984, document S/16433.*

⁵ *Bulletin des Communautés européennes*, n° 6, 1981, 14^e année, par. 1.1.13.

⁶ Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.

⁷ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.*

⁸ Banque mondiale, *Rapport annuel 1984*, Washington, 1984.

⁹ ID/CONF.5/46 et Corr.1 et 2, chap. II, sect. A.

¹⁰ *Ibid.*, sect. B.

¹¹ *Ibid.*, sect. C.

¹² Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8 et rectificatif), chap. I, sect. B.